

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 22 OCTOBRE 2012

VOLUME 28

**ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me SONIA LEBEL,  
Me SIMON TREMBLAY,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me BRIGITTE BÉLAIR pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me DAVE KIMPTON pour le Directeur général des  
élections  
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me MARK BANTEY pour CTV, Gesca, Global  
Intelligence, Media International, The Gazette and  
the Globe and Mail  
Me BERNARD PAGEAU pour Québecor Média, TVA et  
Corporation Sun Media

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
GILLES SURPRENANT	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	4

---

---

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Monsieur Surprenant.

3 M. GILLES SURPRENANT :

4 Bonjour.

5

6 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-deuxième (22e) jour  
7 du mois d'octobre, A COMPARU :

8

9 GILLES SURPRENANT, ingénieur retraité de la Ville  
10 de Montréal.

11 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors bonjour, Maître Gallant.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Bonjour Madame la Présidente, Monsieur le  
17 Commissaire Lachance.

18 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[1]** Alors j'aimerais qu'on revienne sur votre  
20 témoignage de jeudi après-midi. J'aimerais qu'on  
21 revienne à la rencontre avec monsieur Frank  
22 Catania, des Constructions F. Catania, que vous  
23 avez située, si je ne m'abuse, au début des années  
24 quatre-vingt-dix (90).

25 R. Oui, exact.

1 Q. **[2]** Est-ce qu'il y a une possibilité qu'on  
2 parlerait plus de la fin des années quatre-vingt  
3 (80), ou c'est pas mal, dans votre tête ça s'est  
4 passé en quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-onze  
5 (91)?

6 R. Bien, moi je pensais que c'était aux alentours des  
7 années quatre-vingt-dix (90), là. Écoutez, ça fait  
8 quand même une vingtaine d'années et plus. C'est  
9 peut-être quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-huit  
10 (88), quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-dix  
11 (90), mais c'était dans ces années-là.

12 Q. **[3]** Dans ces années-là. Parfait.

13 R. De mémoire, effectivement.

14 Q. **[4]** Parfait. Je retourne également à votre mémoire.  
15 Je vous ai posé la question, madame la Présidente  
16 vous a également posé la question : la personne qui  
17 vous a introduit à monsieur Catania, est-ce que  
18 vous souvenez de son nom?

19 R. Oui, effectivement, ça m'est revenu. C'est un  
20 monsieur Marcel Vallée. Je ne peux pas dire quel  
21 poste qu'il occupait à la Ville. Il travaillait aux  
22 finances.

23 Q. **[5]** Est-ce que c'est un monsieur que vous  
24 connaissiez beaucoup avant? Est-ce que c'est...  
25 C'était quoi votre lien avec ce monsieur-là qui

1 travaillait à la Ville?

2 R. Bien, il n'était pas... Il n'était pas directement  
3 dans notre département avec nous, sauf que, bon, on  
4 le voyait de temps en temps, puis c'est un... c'est  
5 un gars sociable, donc on parlait. Ça arrivait  
6 qu'on parlait avec lui, comme ça, là. Mais au point  
7 de vue travail, on ne le voyait pas souvent. Il  
8 était dans... Il ne s'occupait pas de, mettons, des  
9 plans et devis ou des choses comme ça, là. C'était  
10 plutôt au niveau de la comptabilité, si je me  
11 souviens bien.

12 Q. **[6]** O.K. Et ce n'était pas peut-être un peu bizarre  
13 qu'un monsieur qui s'occupe de la comptabilité vous  
14 demande de rencontrer un entrepreneur qui est,  
15 somme toute, spécialisé dans les travaux  
16 d'infrastructures à la Ville de Montréal?

17 R. Bien, effectivement, j'avais trouvé ça bizarre un  
18 petit peu, sauf que je me disais s'il le connaît...  
19 Je ne sais pas de quelle façon il l'avait connu,  
20 là. Je ne peux pas vous... Je ne peux pas vous le  
21 dire.

22 Q. **[7]** O.K. Mais un terme que j'ai employé avec vous  
23 jeudi dernier, et vous semblez... Bien, en tout  
24 cas, selon votre réponse, vous étiez d'accord avec  
25 mon affirmation, mais je vous parlais que monsieur

1           Catania ne vous aurait pas invité, mais plutôt  
2           convoqué. Vous êtes toujours à l'aise avec ce  
3           terme-là, d'une convocation?

4           R. Oui. C'est... C'est quelque chose qui m'apparaît  
5           tout à fait plausible.

6           Q. **[8]** Comme c'est une première fois, pouvez-vous nous  
7           relater un peu ce que monsieur Vallée vous dit :  
8           « Écoute... » Comment ça s'est verbalisé, le fait  
9           de vous inviter dans un restaurant avec un  
10          entrepreneur? Parce que je vous avais posé la  
11          question, c'était une première fois. On s'entend?

12          R. Oui.

13          Q. **[9]** C'est toujours le cas? Alors peut-être, peut-  
14          être y aller, là, peut-être plus en détail sur  
15          cette invitation ou convocation-là de monsieur  
16          Catania via monsieur Vallée.

17          R. Bien, je me souviens que j'avais parlé à monsieur  
18          Vallée, puis je lui avais parlé, entre autres, du  
19          contrat, effectivement, que... du deux cent  
20          cinquante (250) à cinq cent mille dollars  
21          (500 000 \$), c'était difficile, je ne savais pas  
22          quoi faire. Et puis si je me souviens bien,  
23          monsieur Vallée m'a dit, « Bien, regarde, je  
24          connais monsieur Catania, écoute, on peut... je  
25          peux organiser un dîner, et puis s'il y a des

1 explications à donner de part et d'autre, bien,  
2 écoute... » Pour discuter, effectivement.

3 Q. **[10]** O.K. Je veux revenir également à cette  
4 réunion-là, là. Comment était l'atmosphère? Comment  
5 vous vous sentiez, face à monsieur Catania?

6 R. Bien, comment je me sentais... Je ne me sentais pas  
7 vraiment très bien, là. C'était une des... la  
8 première fois que je discutais avec un entrepreneur  
9 comme ça, là. Et puis... Non, effectivement,  
10 j'étais... J'étais mal à l'aise, là.

11 Q. **[11]** Vous étiez mal à l'aise dans quel sens?

12 R. Bien, je trouvais... Je trouvais un peu bizarre de  
13 discuter avec l'entrepreneur de... Excusez-moi. De  
14 choses comme ça, là. Tu sais, de lui dire que le  
15 contrat, normalement, tu sais, on l'avait évalué à  
16 deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$), puis  
17 là c'est cinq cent mille (500 000 \$). Moi je ne  
18 savais pas quoi faire à ce moment-là, puis, en tout  
19 cas, la discussion était autour de ça, mais c'était  
20 une discussion, je dirais, bizarre un petit peu,  
21 là.

22 Q. **[12]** Vous avez dit qu'à un moment donné monsieur  
23 Catania a dit... vous aurait dit : « Quand les gens  
24 nous empêchent de manger on les tasse. » Et vous  
25 avez répondu, dans votre témoignage jeudi dernier,



1 que vous étiez comme perturbé par cet événement-là.  
2 Je vous ai posé quelques questions et vous sembliez  
3 tourner autour du pot. J'aimerais savoir, là,  
4 comment Gilles Surprenant, là, s'est senti lorsque  
5 monsieur Catania lui a dit ces paroles-là?

6 R. Bien, vraiment, je me suis senti intimidé.  
7 Honnêtement, vraiment intimidé.

8 Q. **[13]** O.K. Je vous ai posé des questions, ces  
9 paroles-là, vous vous en rappelez très bien  
10 qu'elles ont été prononcées par monsieur Catania?

11 R. Oui.

12 Q. **[14]** Est-ce que ce sont les paroles exactes qu'il a  
13 prononcées?

14 R. Écoutez, ce que je dois dire c'est que les paroles  
15 exactes qui ont été prononcées c'est... ça m'avait  
16 frappé, c'est que : « Les gens qui nous empêchent  
17 de manger, on les élimine. »

18 Q. **[15]** Il y a une marche entre « éliminer » et  
19 « tasser ». Il y avait un problème de nous dire ça  
20 jeudi dernier, Monsieur Surprenant?

21 R. Pardon?

22 Q. **[16]** Est-ce qu'il y avait un problème pour nous  
23 dire ça jeudi dernier, ces paroles exactes là de  
24 monsieur Catania?

25 R. Bien, j'avais un problème, effectivement, j'avais

1           peur des conséquences et puis je dois avouer que...  
2           je dois avouer, honnêtement, que depuis... depuis  
3           ces années-là, j'ai... j'ai toujours pas mal vécu  
4           dans des conditions, là, des contraintes, je  
5           dirais, de crainte, dans des contraintes latentes  
6           de crainte et de peur, effectivement.

7           Q. [17] Je veux explorer ça avec vous, là. Vous avez  
8           allégué à la Commission, la semaine dernière, que  
9           vous avez reçu, bon an mal an, sur une période  
10          d'environ dix (10) ans, la somme d'environ six cent  
11          mille dollars (600 000 \$).

12          R. Oui.

13          Q. [18] Vous avez reçu des bons montants et que ça a  
14          même commencé avec monsieur Catania, au début des  
15          années quatre-vingt-dix (90), peut-être fins des  
16          années quatre-vingt (80), avec un premier montant  
17          de trois (3) ou quatre mille dollars (4 000 \$)?

18          R. Oui, exact.

19          Q. [19] Et là vous venez d'affirmer que vous avez  
20          vécu, pendant ces années-là, sous une sorte de  
21          crainte, là. Vous êtes quand même... j'aimerais que  
22          vous alliez au bout de votre pensée, là. Vous êtes  
23          sous serment, expliquez aux commissaires, là,  
24          c'était quoi vos sentiments partagés à cette  
25          époque-là?

1 R. Bien, c'est ça, j'ai toujours été sous une certaine  
2 forme de pression. Et puis, des années plus tard,  
3 là, je dirais aux alentours des années deux mille  
4 (2000), quand ça a vraiment commencé le système, là  
5 j'ai... j'ai vu que j'ai... en tout cas, j'ai  
6 réalisé qu'il y avait peut-être un lien avec une  
7 certaine organisation criminelle. Et puis...  
8 surtout à partir des années deux mille (2000)  
9 jusqu'à ce que je prenne ma retraite. Je dois  
10 avouer que ça a été des années très difficiles, des  
11 années difficiles justement à cause de toutes ces  
12 contraintes-là.

13 Q. **[20]** Le témoin précédent, monsieur Zambito, a  
14 affirmé qu'il y a une cote qui était remise par les  
15 entrepreneurs à la mafia.

16 R. Hum hum.

17 Q. **[21]** Et au politique. Est-ce que c'était à votre  
18 connaissance personnelle ça? Est-ce que vous saviez  
19 ça?

20 R. Moi, il y a quelqu'un qui m'avait informé, autour  
21 de, je pense... je ne me souviens pas de la date  
22 exacte ni de l'année exacte mais c'est autour de,  
23 je dirais, l'année deux mille cinq (2005),  
24 probablement. On m'avait informé qu'effectivement,  
25 il y avait un deux point cinq pour cent qui allait

1 à une organisation et il y avait un trois pour cent  
2 qui allait au comité exécutif de la Ville de  
3 Montréal.

4 Q. **[22]** Qui vous a informé?

5 R. C'est monsieur Luc Leclerc.

6 Q. **[23]** Monsieur Luc Leclerc, on en a parlé un peu la  
7 semaine passée, on en a parlé brièvement, à savoir  
8 que c'était un ingénieur à la Ville de Montréal.  
9 Pour vous, était-il plus qu'un collègue de travail?

10 R. Bien, monsieur Leclerc, oui, je dirais plus qu'un  
11 collègue de travail. On travaillait ensemble,  
12 évidemment, mais on a fait des voyages de golf  
13 ensemble, puis... bien, quelques voyages de golf.

14 Q. **[24]** Est-ce qu'on peut le qualifier d'un ami?

15 R. Oui, c'était un ami. Effectivement, oui.

16 Q. **[25]** Est-ce qu'on peut le qualifier d'un confident,  
17 pour vous?

18 R. Oui, absolument.

19 Q. **[26]** Donc, monsieur Leclerc était au courant de ce  
20 que vous faisiez, et l'inverse était aussi vrai?

21 R. Oui, effectivement.

22 Q. **[27]** O.K.

23 R. Et puis je dois dire, excusez-moi, c'est que  
24 monsieur Leclerc, étant donné qu'il travaillait à  
25 la surveillance, il était en contact, pas

1 permanent, mais il avait beaucoup de contacts avec  
2 les entrepreneurs, de par la nature même de son  
3 travail. Il fallait qu'il règle des choses au  
4 chantier, puis régler tout un paquet de choses  
5 comme ça avec les entrepreneurs. Donc, il était en  
6 contact souvent avec les entrepreneurs. Alors,  
7 l'information qu'il m'a transmise, il ne m'a pas  
8 dit d'où ça venait, mais on peut supposer que ça  
9 venait d'un entrepreneur.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[28]** Est-ce qu'il vous a dit trois pour cent (3 %)   
12 à Union Montréal ou trois pour cent (3 %) au   
13 conseil, au comité exécutif?

14 R. Ce qu'on m'a dit exactement c'était trois pour cent   
15 (3 %) au comité exécutif.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[29]** Et l'autre, deux point cinq pour cent (2,5 %),   
18 est-ce qu'on a été aussi spécifique en vous disant   
19 que ça allait au clan Rizzuto?

20 R. Bien, on m'a dit que le deux point cinq (2,5 %)   
21 allait à une organisation criminelle qui se   
22 réunissait au café Cosenza.

23 Q. **[30]** Monsieur Rizzuto, Vito Rizzuto, est-ce que   
24 vous l'avez déjà rencontré?

25 R. Oui, absolument.

1 Q. **[31]** Vous l'avez rencontré dans quel contexte?

2 R. Je dirais à la fin des années mil neuf cent quatre-  
3 vingt-dix (1990), quelle année exactement, je pense  
4 que c'est quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-  
5 dix-sept (97), peut-être. Monsieur Tony Conte de  
6 chez Conex Construction nous avait invités,  
7 monsieur Leclerc et moi, à un voyage de golf en  
8 République Dominicaine, et puis il nous avait dit à  
9 ce moment-là : « Écoute... » On lui avait demandé  
10 c'était qui le quatrième joueur, il nous avait  
11 dit : « Bien, c'est un de mes associés dans une de  
12 mes compagnies. » Mais il ne nous avait pas dit  
13 qui, il ne nous avait pas nommé son nom. Ça fait  
14 que nous, bien, « O.K., c'est beau, on va y  
15 aller. » Et puis là, rendu à l'aéroport, on a eu  
16 une surprise, on a vu monsieur Rizzuto, Vito  
17 Rizzuto.

18 Q. **[32]** Est-ce qu'il était seul?

19 R. Il était seul.

20 Q. **[33]** O.K. Continuez.

21 R. Bien, tout ce que je voudrais dire c'est que ça  
22 nous avait... comment dire? Surpris. On ne  
23 s'attendait pas vraiment à voir monsieur Rizzuto  
24 là. Mais effectivement, on est partis, puis on a  
25 passé la semaine au golf.

1 Q. **[34]** O.K. Vous êtes descendus, vous dites, en  
2 République Dominicaine. À quel endroit?

3 R. Bien, je ne me souviens pas... Bien, c'était un  
4 grand hôtel, là, dans le bout de...

5 Q. **[35]** Dans quelle ville?

6 R. Dans le bout de Punta Cana, dans ces coins-là.

7 Q. **[36]** O.K. Vous situez ça à peu près en mil neuf  
8 cent quatre-vingt-dix-sept (1997)?

9 R. Dans ces coins-là.

10 Q. **[37]** O.K. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept  
11 (1997), j'imagine que vous connaissiez la  
12 réputation de monsieur Rizzuto, à tout le moins? Si  
13 vous ne le connaissiez pas personnellement, vous  
14 saviez à peu près, vous saviez qui il était?

15 R. Bien oui, comme la plupart des gens qui lisent les  
16 journaux, là.

17 Q. **[38]** O.K. Et moi j'imagine, là, je me mets à votre  
18 place, là, à l'aéroport, et voici le partenaire  
19 d'affaires de monsieur Conte. On réagit comment?  
20 Vous vous êtes sûrement parlé, avec monsieur, avec  
21 votre collègue de la Ville de Montréal?

22 R. Bien, c'est ça, monsieur Leclerc puis moi, on s'est  
23 regardé, on s'est dit, bien, qu'est-ce qui se  
24 passe, là? On ne s'attendait vraiment pas à ce que  
25 ce soit monsieur Rizzuto qui soit là. C'est à peu

1           près ça, là.

2           Q. **[39]** C'est à peu près ça, mais là, après ça, il va  
3           y avoir une semaine avec monsieur Rizzuto?

4           R. Oui.

5           Q. **[40]** Pouvez-vous nous en dire plus, là? Comment ça  
6           a été, est-ce qu'il y a eu des discussions entre  
7           vous, monsieur Leclerc, monsieur Rizzuto, monsieur  
8           Conte, au niveau des contrats de la Ville de  
9           Montréal?

10          R. D'aucune façon. D'aucune façon, la seule activité  
11          commune qu'on avait, c'est, on jouait au golf et  
12          puis monsieur Leclerc et moi on avait une chambre  
13          et Tony, monsieur Rizzuto avaient une autre  
14          chambre. En aucun cas, en aucun moment on a parlé  
15          de business ou de contrat ou de quoi que ce soit.

16          Q. **[41]** Qui a payé le voyage, les dépenses là-bas?

17          R. Bien, si je me souviens bien, ça fait un bout de  
18          temps quand même, je pense que c'était monsieur  
19          Tony Conte.

20          Q. **[42]** Vous, vous n'avez rien payé, là?

21          R. Je ne me souviens pas vraiment parce  
22          qu'habituellement on payait, on payait nos  
23          forfaits, mais peut-être que cette fois-là monsieur  
24          Conte avait défrayé la totalité.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[43]** Je m'excuse. Vous venez de dire «  
3 habituellement, c'est nous qui payions nos  
4 forfaits ». Habituellement, est-ce que vous alliez  
5 habituellement avec eux?

6 R. Non, non, excusez-moi.

7 Q. **[44]** Bien, alors?

8 R. Je veux dire, on a fait beaucoup de voyages de golf  
9 ensemble, monsieur Leclerc, monsieur Themens et moi  
10 qui n'avaient pas rapport avec les entrepreneurs,  
11 là, c'était des vacances de golf. Évidemment, on  
12 payait nos forfaits.

13 Q. **[45]** O.K.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[46]** Ceci étant dit, est-ce que vous avez souvenir  
16 que monsieur Rizzuto aurait payé quelque chose,  
17 aurait payé des repas, des tournées, est-ce que ça  
18 vous dit quelque chose?

19 R. Non, je me souviens très bien, monsieur Rizzuto  
20 n'avait rien payé. De toute façon là-bas tout était  
21 inclus, il n'y avait pas de repas à payer, il n'y  
22 avait rien à payer, le golf était inclus, si je me  
23 souviens bien, aussi. S'il y avait des dépenses,  
24 c'est monsieur Tony Conte qui s'en occupait.  
25 Monsieur Rizzuto n'a rien payé.

1 Q. **[47]** O.K. Monsieur Rizzuto est-ce que ça a été la  
2 seule fois que vous l'avez rencontré? Est-ce qu'il  
3 y a eu d'autres occasions?

4 R. Non, une autre occasion, je dirais au début des  
5 années deux mille (2000), peut-être deux mille deux  
6 (2002), deux mille trois (2003), dans ces coins-là,  
7 encore une fois Tony Conte nous avait invités à  
8 aller jouer une partie de golf avec...

9 Q. **[48]** Qui?

10 R. Pardon?

11 Q. **[49]** Qui va être présent?

12 R. Ah, il y avait Tony Conte, monsieur Leclerc et  
13 monsieur Rizzuto. On est allés jouer une partie de  
14 golf au club de golf Le Mirage.

15 Q. **[50]** Ça c'est à Terrebonne, ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[51]** O.K. Pouvez-vous nous décrire votre journée?  
18 Ça c'était la deuxième fois que vous rencontriez  
19 monsieur Rizzuto?

20 R. Oui.

21 Q. **[52]** Donc vous le connaissiez, vous avez passé une  
22 semaine avec lui en République Dominicaine?

23 R. Bien, la journée ça a été une partie de golf tout à  
24 fait normale. Et puis je me souviens très bien que  
25 sur le... on jouait en équipe, deux contre deux,

1           puis je me souviens très bien que sur le dernier  
2           vert, monsieur Rizzuto avait fait un put d'à peu  
3           près soixante-quinze (75) pieds pour gagner la  
4           partie. Ça fait que, après ça on a été obligés de  
5           lui payer la gageure qu'on avait. Ça fait que  
6           monsieur Leclerc et moi on lui a payé chacun, aux  
7           deux membres de l'équipe, chacun vingt-cinq dollars  
8           (25 \$) qui était la gageure.

9           Q. **[53]** O.K. Il y a eu, il y a eu la journée où est-ce  
10          que vous avez joué au golf, est-ce qu'il y a eu  
11          d'autre chose durant cette journée-là, qu'on  
12          appelle communément le dix-neuvième trou, aller  
13          prendre un verre après, est-ce que ça a été fait,  
14          ça, avec monsieur Rizzuto et monsieur Conte?

15          R. Bien, on avait soupé, si je me souviens bien, au  
16          terrain de golf, une bière, puis un souper, puis  
17          c'est tout, fini.

18          Q. **[54]** Qui a payé cette journée-là, la journée de  
19          golf et le repas, à votre souvenir?

20          R. Bien, à mon souvenir, c'est monsieur Tony Conte.  
21          Absolument.

22          Q. **[55]** O.K.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Q. **[56]** Ça c'est le même Tony Conte à qui vous dites  
25          que vous avez prêté cent mille dollars (100 000 \$)

1 ou cent cinquante mille dollars (150 000 \$)?

2 R. Exact. Exact, oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[57]** Je reviens, je reviens maintenant à monsieur  
5 Catania. Donc, monsieur Catania va vous remettre  
6 une première liasse d'argent que vous évaluez à  
7 trois à quatre mille dollars (3000-4000 \$) et ce  
8 que vous avez dit jeudi, vous avez complété ce  
9 matin, ça a commencé là?

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[58]** O.K. Quand est-ce va être la deuxième fois  
12 qu'on va vous demander, qu'on va demander votre  
13 intervention dans un contrat et qu'on va vous payer  
14 pour vos services?

15 R. Bien, dans les années, les années mil neuf cent  
16 quatre-vingt-dix (1990) à mil neuf cent quatre-  
17 vingt-quinze (1995), je dirais, il ne s'est rien  
18 passé, c'était, tout était normal. De mil neuf cent  
19 quatre-vingt-quinze (1995) à l'an deux mille  
20 (2000), si je me souviens bien, il y a eu peut-être  
21 un contrat par année qui était comme arrangé par  
22 les entrepreneurs.

23 Parce qu'à ce moment-là, si ma mémoire est  
24 fidèle, les listes d'entrepreneurs, les listes des  
25 gens qui venaient chercher les documents de

1 soumission n'étaient pas disponibles. Alors  
2 c'était... c'était très difficile pour les  
3 entrepreneurs de faire de la collusion s'ils n'ont  
4 pas de liste des entrepreneurs. Parce que pas de  
5 liste, pas de collusion, finalement.

6 Q. **[59]** Mais, est-ce que...

7 R. Dans ces années-là, si je peux continuer....

8 Q. **[60]** Oui, oui, allez-y.

9 R. ... c'est qu'il y a eu quelques contrats, peut-être  
10 un par année, puis sûrement que les entrepreneurs  
11 avaient réussi à obtenir la liste, je ne sais pas  
12 de quelle façon, mais moi je n'ai jamais eu rapport  
13 avec ces listes-là, ça fait que... c'est ça.

14 Q. **[61]** Donc, à ce moment-là vous dites qu'il y a...  
15 les entrepreneurs n'avaient pas la liste, j'ai mal  
16 compris, là, vous dites qu'il y a à peu près un  
17 contrat par année d'arrangé? Juste pour être plus  
18 clair là-dessus, j'ai de la misère à vous suivre,  
19 là. Ce que vous avez dit tantôt, compte tenu...

20 R. Oui.

21 Q. **[62]** ... qu'ils n'ont pas la liste il y avait très  
22 peu de contrats arrangés, ce que... j'ai compris  
23 ça.

24 R. Oui, c'est exact. Dans les années mil neuf cent  
25 quatre-vingt-quinze (1995) à deux mille (2000), il

1 se passait presque rien parce que les listes  
2 n'étaient pas disponibles. Les listes, si je me  
3 souviens bien, ont été disponibles à partir, autour  
4 de l'an deux mille (2000) et c'est là que, c'est là  
5 qu'il a commencé à avoir un système de collusion  
6 qui était rendu possible parce que les listes  
7 étaient disponibles.

8 Q. **[63]** C'est-à-dire qu'on avait l'ensemble des  
9 entrepreneurs qui s'étaient procurés les documents  
10 d'appel d'offres?

11 R. Exact.

12 Q. **[64]** O.K. C'est ce que vous nous dites, puis...

13 R. Parce que si un entrepreneur comme monsieur, comme  
14 monsieur Zambito disait, il fallait qu'il appelle  
15 pas seulement, pas seulement que le groupe des dix  
16 entrepreneurs qu'il parlait, mais en général, nous,  
17 il y avait peut-être à peu près en moyenne vingt-  
18 cinq (25) entrepreneurs ou sous-traitants qui  
19 venaient chercher les documents de soumission.  
20 Donc, il fallait qu'il appelle absolument tout le  
21 monde pour que le... pour que ça puisse  
22 fonctionner, parce que s'il oubliait une personne,  
23 bien là, il risquait d'avoir des surprises.

24 Q. **[65]** O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[66]** Dites-moi juste une chose, on est passé  
3 rapidement tantôt sur monsieur Marcel Vallée. Ce  
4 monsieur-là, est-ce qu'il avait un poste  
5 stratégique quelconque, parce qu'il connaissait,  
6 puisqu'il connaissait bien monsieur Catania?

7 R. Non, non, il n'avait pas un poste, ce n'était pas  
8 un poste important. C'était... c'était peut-être un  
9 technicien en comptabilité, mais ce n'était pas  
10 vraiment un poste stratégique.

11 Q. **[67]** Ce n'était pas quelqu'un qui avait des  
12 informations privilégiées?

13 R. Non. Non, non, pas du tout.

14 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

15 Q. **[68]** La liste des entrepreneurs rendue publique en  
16 deux mille (2000), est-ce que vous vous rappelez  
17 qui avait pris la décision de rendre cette liste  
18 disponible au public? Est-ce que c'était une unité  
19 administrative, le comité exécutif lui-même?

20 R. Bien, moi j'avais posé la question parce que moi  
21 personnellement je n'étais pas d'accord à ce que  
22 les listes deviennent disponibles. La réponse que  
23 j'avais eue c'est qu'il y avait un sous-traitant,  
24 je pense, qui avait fait une plainte, peut-être à  
25 la Commission des droits à l'information, quelque

1 chose comme ça, et puis ça avait été... il avait  
2 gagné finalement. Puis je pense que... on m'a dit  
3 que la Ville à ce moment-là se devait de remettre  
4 les listes, de rendre les listes publiques.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[69]** Et ça, de mémoire, vous situez ça au début des  
7 années deux mille (2000)?

8 R. Oui, de mémoire comme ça.

9 Q. **[70]** Selon votre mémoire?

10 R. Puis les listes ont été disponibles de l'année deux  
11 mille (2000) jusqu'à l'année... jusqu'à l'année...  
12 jusqu'à l'année deux mille sept (2007) à peu près,  
13 je dirais.

14 Q. **[71]** O.K. Ceci étant dit, si je reviens dans les  
15 années quatre-vingt-dix (90)?

16 R. Oui.

17 Q. **[72]** Faute d'avoir les listes, quelque chose  
18 d'assez important pour un entrepreneur pour pouvoir  
19 soumissionner et peut-être être le plus bas  
20 soumissionnaire conforme, c'est d'obtenir le  
21 montant de l'estimé. Est-ce que ça, vous donniez  
22 accès aux entrepreneurs, ou à certains  
23 entrepreneurs, le montant de l'estimé? Comment la  
24 Ville estimait les montants des travaux de  
25 réfection, par exemple, d'un égout?



1 R. Pas dans ces années-là.

2 Q. [73] Pas dans ces années-là?

3 R. Non. Non. J'imagine, les entrepreneurs, comme on a  
4 parlé, comme monsieur Zambito en a parlé, on  
5 établissait le montant du cautionnement, qui était  
6 établi environ... Bien, dans ce temps-là c'était,  
7 standard, c'était dix pour cent (10 %) de la valeur  
8 du contrat. Donc, avec la valeur, le montant du  
9 cautionnement, les gens, les entrepreneurs  
10 pouvaient savoir quelle était l'estimation que la  
11 Ville avait faite du contrat.

12 Q. [74] Donc, si je reviens au contrat de monsieur  
13 Catania qui était estimé par la Ville à deux cent  
14 cinquante mille (250 000), pour lequel lui-même a  
15 soumissionné pour cinq cent mille (500 000),  
16 forcément, dans les documents d'appel d'offres, le  
17 dix pour cent (10 %) devait apparaître, là. C'était  
18 la norme, là.

19 R. Oui. Absolument. Oui.

20 Q. [75] Donc, l'unité de mesure que monsieur Zambito a  
21 parlé, c'est exact, là.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. [76] Parfait.

24 R. Absolument. D'ailleurs, si je peux me permettre...

25 Q. [77] Allez-y.

1 R. ... une remarque au sujet du témoignage de monsieur  
2 Zambito, je voudrais dire que j'ai trouvé son  
3 témoignage courageux, puis j'ai trouvé qu'il y a  
4 beaucoup de choses qu'il avait... qui ont été  
5 dites, que lui-même a dites, qui étaient, qui  
6 représentaient pas mal la vérité, là, comment ça se  
7 passait. Effectivement.

8 Q. **[78]** O.K. Ceci étant dit, je reviens toujours à ma  
9 question, je ne l'ai pas échappée, celle-là : Quand  
10 est-ce que va devenir le deuxième... Quand est-ce  
11 que vous allez recevoir le deuxième pot-de-vin,  
12 dans quelles circonstances? Parce qu'il y a eu une  
13 première fois, il doit y avoir nécessairement une  
14 deuxième fois, là. Vous avez avoué, la semaine  
15 dernière, six cent mille dollars (600 000 \$).

16 R. Oui. Bien, comme j'ai dit, dans les années quatre-  
17 vingt... de quatre-vingt-dix (90) à quatre-vingt-  
18 quinze (95), il ne s'est rien passé. De quatre-  
19 vingt-quinze (95) à deux mille (2000), il y a peut-  
20 être eu un contrat par année, donc sûrement que, la  
21 question que vous me posez, je pourrais répondre  
22 peut-être mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)  
23 ou mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996).

24 Q. **[79]** O.K. Ça venait de qui et dans quel contexte?

25 R. Bien, c'est un, c'est un... sûrement un contrat qui

1           avait été arrangé. Donc, l'entrepreneur avait  
2           obtenu la liste des entrepreneurs, je ne sais pas  
3           de quelle façon, mais malheureusement, je ne me  
4           souviens pas c'était quel entrepreneur puis c'était  
5           quel contrat. Je ne m'en souviens pas.

6           Q. **[80]** O.K. Donc, vous ne savez pas qui va être la  
7           deuxième personne, vous vous souvenez que c'est  
8           monsieur Catania qui va être la première...

9           R. Oui.

10          Q. **[81]** ... mais vous vous souvenez que dans les  
11          années quatre-vingt-dix (90) vous avez reçu des  
12          sommes d'argent.

13          R. De quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000),  
14          j'ai peut-être reçu, peut-être, comme, l'équivalent  
15          de cinq mille dollars (5 000 \$) par année. Parce  
16          qu'il n'y avait pas beaucoup... Comme je vous dis,  
17          il y avait peut-être juste un contrat par année qui  
18          était arrangé.

19          Q. **[82]** Je vais ouvrir une parenthèse tout de suite.  
20          Est-ce qu'on comprend que le système de collusion  
21          va commencer définitivement à partir des années  
22          deux mille (2000)?

23          R. Bien, oui, je dirais que oui, c'est exact. Bien,  
24          ça... Ça a correspondu à la, du moment que les  
25          listes ont été disponibles. D'après moi, de

1 mémoire, c'est aux alentours de l'année deux mille  
2 (2000), et puis effectivement le système de  
3 collusion, chez nous, dans notre département à  
4 nous, ça a commencé à l'an deux mille (2000).

5 Q. **[83]** Parfait. Est-ce qu'il y a un moment donné,  
6 dans les années quatre-vingt-dix (90), où est-ce  
7 que plusieurs entrepreneurs, un petit nombre  
8 d'entrepreneurs, vous ont convoqué pour vous faire  
9 part d'une situation?

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[84]** Pouvez-vous nous décrire cette situation-là,  
12 s'il vous plaît?

13 R. Oui. Si je me souviens bien, c'était en mil neuf  
14 cent quatre-vingt-quinze (1995), il y avait eu,  
15 bien, peut-être... Avant l'événement dont on va  
16 parler, il y avait peut-être eu un tournoi de golf,  
17 ou une partie de golf, ou quoi que ce soit, puis je  
18 me souviens que j'avais discuté avec un  
19 entrepreneur...

20 Q. **[85]** Avec qui?

21 R. Ça devait être probablement monsieur Paolo Catania  
22 de chez Constructions Frank Catania. Et puis je lui  
23 faisais la remarque que... Parce que,  
24 antérieurement, là, je me souviens, dans les années  
25 mil neuf cent quatre-vingt (1980), les

1 entrepreneurs disaient qu'ils soumissionnaient au  
2 « cost », entre parenthèses, là, puis des fois,  
3 même sous le « cost ». Ce qui créait des problèmes,  
4 effectivement, parce qu'étant donné qu'il n'y avait  
5 pas une grosse marge de manoeuvre, il n'y avait pas  
6 de marge de manoeuvre du tout, alors là ils  
7 s'arrangeaient pour tourner les coins ronds au  
8 chantier puis essayer d'avoir des extra puis peut-  
9 être... peut-être poser des matériaux qui n'étaient  
10 pas adéquats. Et puis, effectivement, il y a des  
11 entrepreneurs qui faisaient faillite parce qu'ils  
12 soumissionnaient comme ça, à forte compétition puis  
13 c'était... ils perdaient de l'argent. Moi, je me  
14 souviens très bien qu'un entrepreneur, à un moment  
15 donné, il a eu un contrat et puis il était en train  
16 de manger sa chemise, là, il avait beaucoup de  
17 misère. Il vient me voir à mon bureau puis il  
18 pleurait quasiment, là...

19 Q. **[86]** Qui ça?

20 R. ... il m'a demandé qu'est-ce que...

21 Q. **[87]** Qui?

22 R. ... si je pouvais faire quelque chose pour l'aider,  
23 là, mais j'ai dit : « Regarde, je ne peux pas rien  
24 faire, le contrat c'est comme ça. » Ça fait que  
25 c'est malheureux que... tu sais.

1 Q. **[88]** Vous souvenez-vous du nom de cet entrepreneur-  
2 là?

3 R. Bien, je me souviens que c'était la compagnie Alba  
4 Construction, mais je ne souviens pas du...  
5 probablement que c'était un monsieur Alba mais je  
6 ne me souviens pas de son prénom.

7 Q. **[89]** O.K. Et ce monsieur-là était venu à votre  
8 bureau vous faire part de ses doléances?

9 R. Oui, effectivement.

10 Q. **[90]** O.K. Et je reviens au tournoi de golf avec  
11 monsieur Paolo Catania. Donc, c'est vous, ce que  
12 j'ai compris, qui initiez la conversation, pour  
13 dire...

14 R. Bien, je... non. Bien, je ne me souviens pas si...  
15 on discutait puis on parlait de cette situation-là  
16 probablement. Moi, je lui avais dit... il y avait  
17 un contrat antérieur qui avait été ouvert, j'avais  
18 dit que l'estimation de la Ville, que, nous, on  
19 avait faite, c'était autour de neuf cent mille  
20 dollars (900 000 \$) et puis qu'eux avaient  
21 soumissionné... je pense que c'était comme six cent  
22 cinquante mille dollars (650 000 \$), quelque chose  
23 comme ça. À ce moment-là, j'avais dit : « C'est  
24 sûr... c'est sûr que vous perdez de l'argent, que  
25 vous faites des jobs qui ne sont pas correctes, vos

1           prix sont trop bas. » Parce que nos estimations, à  
2           ce moment-là, étaient supérieures à ce qu'eux  
3           soumissionnaient.

4           Q. **[91]** Ils n'avaient pas compris, selon vous, la  
5           règle du dix pour cent (10 %) ?

6           R. Aucune idée.

7           Q. **[92]** O.K. Donc, en compétition, vous dites que ces  
8           gens-là sous-estimaient... pas sous-estimaient mais  
9           soumissionnaient en deçà de l'estimé de la Ville ?

10          R. Oui. Oui, exactement. Et puis, comme je vous ai  
11          dit, ça causait des problèmes, ça a causé des  
12          faillites, ça a causé des... toutes sortes de  
13          problèmes aux chantiers, j'imagine. Je me souviens,  
14          même monsieur Alba m'avait dit qu'il était  
15          rentré... il était allé au chantier, une fin de  
16          semaine, lui-même, conduire la pelle mécanique pour  
17          essayer de faire des travaux, là. Ça fait que ce  
18          n'était pas la meilleure façon de travailler puis  
19          de poser les infrastructures parce qu'il faut que  
20          ce soit bien posé parce que, théoriquement, la  
21          durée de vie utile des infrastructures ça tourne  
22          autour de quatre-vingts (80) jusqu'à cent (100)  
23          ans. Donc, il faut que ce soit bien installé, que  
24          ce soit bien posé. Et puis c'est sûr que si le prix  
25          du contrat, en partant, est en bas du « cost »,

1 bien, ça peut causer des problèmes à l'entrepreneur  
2 puis ça peut causer des problèmes à la Ville de  
3 Montréal aussi.

4 Q. **[93]** O.K. Vous avez parlé de monsieur Catania, est-  
5 ce que vous avez précisé la compagnie, parce qu'il  
6 y a deux monsieur Paolo Catania; c'était monsieur  
7 Paolo Catania...

8 R. Oui, c'était monsieur Paolo Catania de Construction  
9 Frank Catania.

10 Q. **[94]** O.K. Et est-ce qu'il va y avoir des suites à  
11 cette petite conversation-là entre vous et monsieur  
12 Catania?

13 R. Oui, effectivement. Si je me souviens bien, à un  
14 moment donné, j'étais au bureau et puis je pense  
15 que c'est monsieur Joe Borsellino, de chez Garnier  
16 Construction, qui m'appelle, qui me dit : « Gilles,  
17 on est à un tel restaurant, ça te tenterait-tu de  
18 venir nous voir? »

19 Q. **[95]** Et, ça, vous situez ça à peu près quand,  
20 encore une fois?

21 R. Ça c'est autour de l'année mil neuf cent quatre-  
22 vingt-quinze (1995).

23 Q. **[96]** O.K. Et, à ce moment-là, Joe Borsellino, est-  
24 ce qu'il a une certaine familiarité avec vous,  
25 c'est quelqu'un que vous connaissez bien?



1 R. Bien, pas... bien, pas vraiment, sauf que...

2 Q. [97] Moi, je prends ce que vous dites, vous avez  
3 dit : « Écoute, Gilles, viens-t-en, on est au  
4 restaurant. »

5 R. Bien, c'est ça. Parce que, ce que je dois dire,  
6 c'est que à la Ville de Montréal, il y avait un  
7 genre de culture d'entreprise, si je peux  
8 m'exprimer comme ça, où les entrepreneurs avaient  
9 accès à la Ville de Montréal. Moi je me souviens  
10 très bien, quand j'ai commencé à la Ville en mil  
11 neuf cent soixante-dix-seize (1976), qu'il y avait  
12 un tournoi de golf organisé par... c'était le  
13 tournoi de golf des Travaux publics qui était  
14 organisé par le directeur des Travaux publics, et  
15 puis qui comportait, il y avait peut-être trois  
16 cents (300) invités, mais il y avait beaucoup  
17 d'entrepreneurs qui participaient à ces tournois-  
18 là. Et puis ce tournoi-là, pour le préciser, s'est  
19 poursuivi, je pense, jusqu'à l'année deux mille  
20 sept (2007) ou deux mille huit (2008), à peu près.  
21 Organisé par d'autres personnes, mais toujours avec  
22 des entrepreneurs. Et puis les entrepreneurs...

23 Q. [98] Les entrepreneurs, quoi?

24 R. Bien, à un moment donné, c'est ça, les  
25 entrepreneurs donnaient comme... ça arrivait

1 souvent, ça arrivait à toutes les années même  
2 qu'ils donnaient des cadeaux dans la période des  
3 Fêtes. Il y avait toujours des contacts comme ça,  
4 il y avait un genre de, je dirais, proximité.

5 Q. [99] Inviter des ingénieurs à dîner?

6 R. Bien, il y avait des invitations, effectivement, à  
7 dîner, des invitations à des tournois de golf.

8 Q. [100] Des soupers de Noël.

9 R. Des invitations à des soupers de Noël, puis...  
10 Bien, comme je pense, monsieur Zambito en a parlé,  
11 justement...

12 Q. [101] Non, mais vous, là, est-ce qu'on peut parler  
13 d'une certaine norme ou c'était l'exception, ça?  
14 C'est-à-dire, cette proximité-là avec les  
15 entrepreneurs, quand je parle de cadeaux, je parle  
16 de tournois de golf, je parle de soupers et de  
17 dîners, est-ce que c'est quelque chose qui était,  
18 je vous dirais, normal? Pendant ces années-là?

19 R. Bien, à un moment donné, c'est... ça s'est  
20 développé surtout dans les années deux mille  
21 (2000), je dirais. Mais avant, ça fonctionnait  
22 comme ça aussi. Et puis, évidemment, ce n'était  
23 pas... c'était des invitations qui étaient lancées  
24 à la conception, chez nous, puis à la surveillance  
25 aussi, l'autre département qui s'occupait de la

1 surveillance des chantiers.

2 Q. **[102]** Vous avez dit que votre secteur, au niveau,  
3 ça regroupait les trois grands secteurs, c'est-à-  
4 dire égouts, pavage et trottoirs. Est-ce que vous  
5 êtes en mesure, ou est-ce que vous avez été témoin  
6 que ces groupes-là également faisaient le même  
7 manège, c'est-à-dire des invitations à des tournois  
8 de golf, des soupers, des dîners? Est-ce que c'est  
9 à votre connaissance, ça, pour les trottoirs et le  
10 pavage?

11 R. Bien, pour les pavages et trottoirs, ça va faire  
12 drôle à dire, mais ces gens-là ce n'étaient pas des  
13 joueurs de golf, ça fait que donc ils n'étaient pas  
14 souvent invités à des tournois de golf comme ça.  
15 Mais je me souviens plus particulièrement que nous,  
16 à la conception, et puis à la surveillance, c'était  
17 la norme. En ce qui concerne le pavage, des gens de  
18 pavage et de trottoirs, c'était peut-être moins  
19 prononcé de leur côté.

20 Q. **[103]** O.K. Je reviendrai un petit peu plus tard sur  
21 les cadeaux, les soirées, et caetera, dont vous  
22 avez pu bénéficier et peut-être d'autres de vos  
23 collègues également ont pu bénéficier. Je vais  
24 revenir à cette fameuse... c'est monsieur Catania  
25 qui vous appelle, puis il dit : « Gilles, viens

1           donc dîner, on a à jaser ».

2           R. Je pense que c'est monsieur Borsellino...

3           Q. **[104]** Monsieur Borsellino, excusez-moi.

4           R. ... qui m'a appelé.

5           Q. **[105]** Monsieur Borsellino.

6           R. Oui, effectivement.

7           Q. **[106]** Donc, ça se passe comment?

8           R. Oui, bien, je suis allé. Je suis allé les  
9           rencontrer. Et puis là, j'imagine qu'il y avait...

10          Q. **[107]** Qui est présent?

11          R. Là, il y avait monsieur Paolo Catania.

12          Q. **[108]** De chez qui?

13          R. De chez Construction Frank Catania. Il y avait  
14          monsieur Borsellino, évidemment, et il y avait  
15          monsieur Johnny Piazza de anciennement Piazza  
16          Constructions, qui est devenue aujourd'hui, je  
17          pense que c'est ATG Constructions.

18          Q. **[109]** Donc, il y avait ces trois personnes-là?

19          R. Oui.

20          Q. **[110]** Et vous, pour la Ville de Montréal, est-ce  
21          que vous êtes seul?

22          R. Oui, absolument.

23          Q. **[111]** Et vous souvenez-vous de l'endroit?

24          R. Je me souviens que c'était un restaurant ou dans un  
25          hôtel au centre-ville, mais je ne me souviens pas

1 du restaurant.

2 Q. **[112]** Et on vous a convoqué là pour quelle raison?

3 R. C'est ça que j'allais dire, c'est que je pense que  
4 quand j'avais informé monsieur Catania précédemment  
5 que leur prix était peut-être trop bas, là ils  
6 m'ont dit, bien... attends minute. Ils m'ont dit  
7 qu'effectivement leur prix était trop bas et puis  
8 que c'est... eux autres c'était trois, c'était  
9 trois jeunes entrepreneurs, là, puis qu'ils  
10 voulaient, je ne sais pas, peut-être faire changer  
11 les choses un petit peu. Et puis il m'a dit  
12 effectivement qu'il était... que ça les intéressait  
13 d'avoir des prix plus compétitifs et puis des prix  
14 plus intéressants.

15 Puis à ce moment-là, c'est ça, il m'avait  
16 dit, écoute... moi je ne savais pas exactement  
17 comment il voulait procéder, mais il m'avait dit  
18 si... un peu la même chose que monsieur Catania, il  
19 dit, si on peut manger un peu plus, mais il y en a  
20 d'autres qui vont pouvoir manger, comme moi, par  
21 exemple. Bien, c'est ce que j'avais compris. Ça  
22 fait que ça s'est...

23 Q. **[113]** Concrètement on vous demandait quoi?

24 R. On ne m'a rien demandé.

25 Q. **[114]** On ne vous a rien demandé?

1 R. Non, non. Non, non, on ne m'a rien demandé, on m'a  
2 juste dit que, ce que j'ai compris, c'est qu'eux  
3 autres ils verraient qu'est-ce qu'ils pourraient  
4 faire. Et puis que si... si ça marchait leur  
5 affaire, bien, ils m'ont laissé sous-entendre que  
6 si... probablement que si je les aidais, qu'il y  
7 aurait quelque chose pour moi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[115]** Si vous les aidiez à faire quoi exactement?

10 R. Bien, comme on le verra plus tard, les aider, moi  
11 en réalité ce qui est important c'est de faire  
12 passer les rapports de vote de crédit et d'octroi  
13 de contrat jusqu'au comité exécutif. Ça fait que,  
14 ce que j'ai compris c'est que pour eux autres  
15 probablement qu'ils pourraient compter sur moi pour  
16 faire... pour faire ça.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[116]** Est-ce que vous évoquez à ce moment-là que si  
19 vous augmentez le montant des contrats qu'on va  
20 carrément vous donner une somme d'argent et est-ce  
21 qu'on l'a déterminé, est-ce qu'on a déterminé un  
22 pourcentage à ce moment-là?

23 R. Ah, pas du tout. Non, absolument pas. Non, je  
24 dirais que c'est resté comme ça, c'est resté comme  
25 ça, il n'y a pas eu de, il n'y a pas eu de suite.

1 Comme je vous ai dit, ça c'est en mil neuf cent  
2 quatre-vingt-quinze (1995) et puis de mil neuf cent  
3 quatre-vingt-quinze (1995) à deux mille (2000), ils  
4 ont peut-être essayé quelques fois, ils ont réussi,  
5 j'imagine, parce que, comme je vous ai dit, il y  
6 avait peut-être un contrat par année.

7 Q. **[117]** Est-ce qu'on vous a demandé à ce moment-là  
8 d'avoir accès aux estimés?

9 R. Non. Non. On ne m'a pas fait cette demande-là.

10 Q. **[118]** Je parle de la rencontre de mil neuf cent  
11 quatre-vingt-quinze (1995), on ne vous a pas fait  
12 cette demande-là?

13 R. Non, non, non. Non, non, non. Non, non, en quatre-  
14 vingt-quinze (95), ce que je vous ai dit c'est  
15 exactement ça qui s'est passé, c'est resté aussi  
16 vague que ça, il n'y avait pas de... il n'y a pas  
17 eu de technicalités ou de quoi que ce soit de  
18 discuté.

19 Q. **[119]** O.K. Donc, dans les faits on parle d'une  
20 collaboration à partir de ce moment-là? Avec les  
21 entrepreneurs ou avec certains entrepreneurs. À  
22 tout le moins, Borsellino, Garnier, on parle de  
23 Catania, de Frank Catania puis on parle de monsieur  
24 Joe Piazza?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[120]** Donc, quand vous dites que dans la fin des  
2 années quatre-vingt-dix (90) vous avez reçu à peu  
3 près cinq mille dollars (5000 \$) par année, est-ce  
4 que ça provient de ces entrepreneurs-là?

5 R. Bien, j'imagine, je ne me souviens pas vraiment  
6 quels entrepreneurs avaient eu ces, mettons ces  
7 cinq contrats-là sur cinq ans, mais sûrement que  
8 c'était, il y avait monsieur Borsellino, monsieur  
9 Catania et monsieur... et Piazza Construction.

10 Q. **[121]** Si je vous pose cette question-là, est-ce que  
11 ces gens-là étaient les uniques entrepreneurs avec  
12 qui vous faisiez affaire ou il y en avait d'autres  
13 à partir des années quatre-vingt-dix (90)?

14 R. Non, il n'y en avait pas d'autres. C'était  
15 uniquement ces gens-là. À partir de l'an deux mille  
16 (2000), là ça a changé, il y a eu... on a fait, on  
17 faisait affaire avec, je dirais, une dizaine  
18 d'entrepreneurs, là, que monsieur Zambito a  
19 décrits.

20 Q. **[122]** On va y revenir, on va y revenir, là. Je veux  
21 l'entendre de votre bouche, là. Mais moi, là, où  
22 est-ce que je suis encore, je suis encore en mil  
23 neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), là. À ce  
24 moment-là, et ce qu'on comprend, vous ne le dites  
25 pas, vous ne le dites pas, là, de façon spécifique



1           mais on comprend qu'ils pouvaient compter sur votre  
2           collaboration pour augmenter le montant des  
3           contrats, c'est exact ça?

4           R. Bien, je ne me souviens pas d'avoir augmenté les  
5           montants des contrats dans ces années-là.

6           Q. **[123]** Là, là, j'avoue que je suis un peu perdu, là.  
7           Elle servait à quoi cette rencontre-là? Pourquoi on  
8           prend la peine de vous convoquer, Gilles  
9           Surprenant, entrepreneur à la Ville de Montréal...

10          R. Ingénieur.

11          Q. **[124]** Ingénieur, je m'excuse. Par trois  
12          entrepreneurs? J'ai de la difficulté à cerner  
13          pourquoi on vous... on vous fait part de... ils  
14          vous font part de leurs doléances mais...

15          R. Bien, comme je vous ai dit, eux autres ils étaient  
16          intéressés à ce que le prix des contrats augmente.

17          Q. **[125]** O.K.

18          R. Et puis ce que j'ai compris de cette... ce que j'ai  
19          compris de cette situation-là c'est que la seule  
20          façon de procéder, pour eux, ça serait de faire de  
21          la collusion, donc d'obtenir les listes et de faire  
22          le tour, d'appeler tout le monde et puis d'essayer  
23          d'avoir des contrats truqués.

24          Q. **[126]** O.K. Ceci étant dit, une fois que vous avez  
25          dit ça, est-ce qu'on a pu compter sur vous pour

1 obtenir les listes?

2 R. Non. Moi je n'ai jamais donné de liste.

3 Q. **[127]** Une fois qu'on a dit ça, est-ce qu'on a pu  
4 compter sur vous pour augmenter la valeur des  
5 contrats?

6 R. Bien, je ne me souviens pas d'avoir augmenté la  
7 valeur des contrats dans ces années-là. Je ne me  
8 souviens pas...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[128]** Est-ce qu'à ce moment-là il y avait une  
11 valeur ou une indication de ce que pouvait...  
12 jusqu'où pouvait aller l'octroi de contrat? Parce  
13 que moi j'ai compris que, vous, vos budgets étaient  
14 plus élevés que ce qu'eux demandaient, de ce qu'eux  
15 soumissionnaient?

16 R. Oui, au début, dans les années quatre-vingt (80),  
17 jusqu'à quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-quinze  
18 (95), c'était comme ça, effectivement.

19 Q. **[129]** Moi j'ai compris - peut-être que j'ai mal  
20 compris - que quand vous l'avez rencontré,  
21 notamment sur un des contrats, vous aviez estimé à  
22 six cent mille (600 000\$) et qu'eux... à neuf cent  
23 mille (900 000 \$) et qu'eux soumissionnaient à six  
24 cent cinquante mille (650 000 \$). C'était le  
25 contraire, là. Alors, est-ce que c'est vous qui

1 leur... c'est vous qui leur avez dit que vos  
2 budgets étaient beaucoup plus élevés que ce qu'eux  
3 soumissionnaient?

4 R. Oui, effectivement.

5 Q. **[130]** Bon. Alors c'est à partir de... C'est ça.

6 R. Oui, je leur avais fait part que... parce qu'eux  
7 autres se plaignaient qu'ils perdaient de l'argent  
8 puis ils faisaient faillite...

9 Q. **[131]** Puis ils ne savaient pas à combien, quel  
10 était le budget de la Ville à ce moment-là?

11 R. Ça, je ne peux pas, je ne peux pas vous le dire.  
12 Parce que même dans ce temps-là le cautionnement de  
13 soumission, si c'était un contrat de neuf cent  
14 mille (900 000 \$), on demandait quatre-vingt-dix  
15 mille (90 000 \$). Ça fait que s'ils  
16 soumissionnaient à six cent cinquante mille  
17 (650 000 \$), bien là, c'était leur problème.

18 Q. **[132]** Donc, ils savaient que c'était dix pour cent  
19 (10 %) du contrat.

20 R. Oui, oui. Ça, c'est clair.

21 Q. **[133]** O.K.

22 R. Ça a toujours été... presque toujours été dix pour  
23 cent (10 %). À un moment donné, dans les années  
24 deux mille (2000), on variait le pourcentage, là,  
25 pour ne pas donner... à un moment donné, on mettait

1 peut-être sept pour cent (7 %), huit pour cent  
2 (8 %), dix pour cent (10 %), c'est devenu variable.  
3 Mais, pendant de nombreuses années, c'était un dix  
4 pour cent (10 %) fixe.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[134]** O.K. Monsieur Surprenant, une dernière  
7 question, il est midi trente (12 h 30). Je réitère  
8 ma question et forcément ces gens-là ne vous ont  
9 pas rencontré juste pour vous payer le dîner. Donc,  
10 pendant l'heure du dîner, je vais vous demander d'y  
11 réfléchir. D'accord?

12 R. Bien, je peux vous le dire tout de suite parce que  
13 ces... ces gens-là, j'imagine qu'en me disant « si  
14 on mange, les autres vont manger aussi », ils me  
15 demandaient ma collaboration.

16 Q. **[135]** Donc, d'augmenter la valeur des contrats?

17 R. Bien, j'ai peut-être augmenté la valeur des  
18 contrats...

19 Q. **[136]** O.K.

20 R. ... peut-être, mais honnêtement je ne me souviens  
21 pas pendant ces années-là.

22 Q. **[137]** On y reviendra cet après-midi.

23 R. Oui.

24 Q. **[138]** Merci, Madame.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui. Alors, Monsieur Surprenant.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même  
6 serment.

7 R. Oui. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Gallant.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[139]** Oui. Alors, Monsieur Surprenant, je reviens  
12 toujours à la fameuse rencontre avec messieurs  
13 Piazza, Catania et Borsellino de chez Garnier, donc  
14 que vous situez au milieu des années quatre-vingt-  
15 dix (90).

16 R. Oui.

17 Q. **[140]** Parfait. Et on vous fait état là... on fait  
18 état que les contrats sont bas à la Ville de  
19 Montréal puis il faudrait que tout le monde mange,  
20 et caetera, et caetera. Et vous comprenez de cette  
21 rencontre-là que si vous y mettez du sien, ça  
22 pourrait être également profitable pour vous. Je  
23 résume bien ça?

24 R. Oui, exactement.

25 Q. **[141]** Parfait. Donc, je vous ai demandé, juste

1           avant la pause du lunch - et un préambule à ça,  
2           c'est parce que vous nous avez dit que, je dirais,  
3           pour le restant de la décennie des années quatre-  
4           vingt-dix (90), vous allez recevoir à peu près cinq  
5           mille dollars (5 000 \$) par année là. Le gros... le  
6           gros de l'argent qui va vous être remis, ça va être  
7           à partir de l'année deux mille (2000), c'est exact?

8           R. Oui, c'est exact.

9           Q. **[142]** Parfait. Parfait. Alors, je vous demandais  
10           c'était quoi votre contrepartie pour recevoir cinq  
11           mille dollars (5 000 \$). Pouvez-vous... y avez-vous  
12           réfléchi sur l'heure du dîner? Pouvez-vous  
13           donner...

14          R. Oui.

15          Q. **[143]** ... une réponse aux Commissaires, s'il vous  
16           plaît.

17          R. Oui. Bien, je voudrais juste une petite remarque.  
18           Je suis désolé pour tout à l'heure là, j'ai eu un  
19           blanc de... un blanc de mémoire. Bien, je ne  
20           voulais pas en parler sauf que depuis... depuis une  
21           dizaine d'années au moins, je consomme des... des  
22           calmants puis toutes sortes de choses comme ça qui  
23           affectent un petit peu ma mémoire. Sauf que si j'ai  
24           des hésitations comme ça, c'est parce que je ne  
25           veux pas... ce n'est pas que je ne veux pas dire la

1 vérité, c'est parce que des fois je ne me souviens  
2 pas vraiment. Mais, je veux que tout le monde soit  
3 assuré que je suis ici pour dire la vérité puis  
4 faire fonctionner la Commission puis... C'est ça.  
5 Excusez-moi.

6 Q. **[144]** O.K. Donc, à ma question, j'attends une  
7 réponse.

8 R. Oui. Bien, dans les années quatre-vingt-quinze (95)  
9 à deux mille (2000), j'ai... on n'a pas touché aux  
10 estimations parce qu'il n'y avait presque pas de  
11 contrat qui était arrangé, donc les estimations  
12 étaient... on n'a pas touché aux estimations, on  
13 n'a pas monté les estimations. Sauf qu'il y a  
14 quelques fois, il y a eu quelques occasions où est-  
15 ce qu'il y a eu effectivement de la collusion et  
16 puis que là les entrepreneurs, bien, ils ont accoté  
17 ou peut-être même dépassé nos estimations. Mais,  
18 moi, à ce moment-là, mon rôle - la raison pour  
19 laquelle ces gens-là me donnaient des commissions -  
20 c'est que - excusez-moi - mon rôle, c'était  
21 effectivement de faire... de faire en sorte que le  
22 rapport de vote de crédit et d'octroi de contrat se  
23 rende au comité exécutif et que le comité exécutif  
24 approuve effectivement le contrat.

25 Q. **[145]** Est-ce que c'est ce que vous expliquiez jeudi

1           dernier? C'est-à-dire que c'était à vous à faire le  
2           rapport pour justifier, un peu comme celle de  
3           monsieur Catania là qui était à deux cent cinquante  
4           mille (250 000 \$) de plus, de le faire passer au  
5           comité exécutif?

6           R. Oui, exactement. C'est exactement le même principe.  
7           Mais, je tiens à souligner par contre que  
8           effectivement on faisait... je faisais un rapport  
9           comme ça, sûrement qu'on mettait des notes  
10          explicatives parce que probablement que le contrat  
11          à ce moment-là il était plus élevé que notre  
12          estimation. Donc, on mettait des notes explicatives  
13          pour essayer d'expliquer un petit peu pourquoi ça  
14          coûtait plus cher.

15          Q. **[146]** Est-ce que je reviens toujours à la même  
16          chose en disant que, le « on », c'est vous?

17          R. Oui, effectivement.

18          Q. **[147]** O.K.

19          R. Oui, c'est moi.

20          Q. **[148]** Donc, vous mettiez des notes explicatives en  
21          tant qu'ingénieur pour justifier une soumission  
22          plus haute que l'estimé, c'est ça?

23          R. Oui. Mais, je dois dire que les rapports que je  
24          faisais étaient approuvés et vérifiés par tous les  
25          échelons hiérarchiques au-dessus de moi, évidemment



1           là.

2           Q. **[149]** O.K. Et vous voulez dire quoi là? C'est-à-  
3           dire que ça faisait du sens ce que vous écriviez?  
4           Je comprends mal quand vous dites là que c'était...  
5           c'était...

6           R. Non, mais c'est juste pour préciser que ça ne  
7           partait pas directement de moi, directement au  
8           comité exécutif.

9           Q. **[150]** Non. Ça, vous l'avez expliqué. Mais, est-ce  
10          qu'à ce moment-là vous en prenez la seule  
11          responsabilité - je parle toujours des années  
12          quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000) - pour  
13          l'augmentation d'un - comment je pourrais dire -  
14          d'un contrat là pour le rendre là proche de ce qui  
15          est soumissionné par les entrepreneurs? Est-ce que  
16          vous êtes le seul ou est-ce que vous allez avoir de  
17          l'aide dans vos notes explicatives? Est-ce que vous  
18          en parlez à votre supérieur immédiat, par exemple?

19          R. Excusez-moi. Oui. Oui, absolument. Absolument. Il  
20          fallait en parler au supérieur immédiat. Et puis  
21          dans ces conditions-là, je me souviens que, bien,  
22          les notes explicatives que je lui présentais,  
23          c'était acceptable et puis que c'était correct.

24          Q. **[151]** O.K. Et ce que vous avez dit ce matin, c'est  
25          que, dans ces années-là, c'est à peu près un

1           contrat par année que vous aviez à faire cette  
2           démarche-là. C'est toujours le cas?

3           R. Oui, si je me souviens bien, c'est à peu près ça.  
4           C'est ça. Oui.

5           Q. [152] Donc, on vous donnait, bon an, mal an, à peu  
6           près cinq mille dollars (5 000 \$) par...

7           R. Oui, je dirais que c'est ça.

8           Q. [153] ... pour le service rendu.

9           R. Exact.

10          Q. [154] O.K. Et est-ce qu'à ce moment-là, est-ce  
11          que... Comment je pourrais dire ça? Est-ce que vous  
12          mettiez, vous pesiez fort sur le crayon? C'est-à-  
13          dire, il faut que ça passe au prix que  
14          l'entrepreneur a soumissionné.

15          R. Bien, on mettait les... On faisait les rapports, on  
16          faisait les... Je faisais les notes explicatives,  
17          et puis je ne me souviens pas que ça n'ait pas  
18          passé.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. [155] Permettez-moi. Est-ce que c'était cinq mille  
21          dollars (5 000 \$) peu importe la somme augmentée?  
22          Ou s'il y avait un pourcentage?

23          R. Non. Il n'y avait pas de... Il n'y avait pas de  
24          pourcentage. C'était... C'était un montant, je  
25          dirais un montant, comme, forfaitaire, que les

1 entrepreneurs me donnaient. Il n'y avait pas... Il  
2 n'y avait pas de pourcentage d'établi. D'ailleurs,  
3 on va peut-être en revenir, en discuter un petit  
4 peu plus tard, là, parce que, on a parlé que je  
5 touchais un pourcentage de un pour cent (1 %) à  
6 partir des années deux mille (2000), mais je veux  
7 dire, j'apporterai les correctifs qu'il faut, là, à  
8 ce sujet-là.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[156]** Mais pour revenir, pour revenir à ce que  
11 madame la Présidente vous pose comme question, est-  
12 ce que le cinq mille dollars (5 000 \$), ça  
13 dépendait de la valeur du contrat? Est-ce que...  
14 Puis là, c'est hypothétique, là, mais mettons qu'on  
15 a un contrat d'une valeur totale de trois millions  
16 (3 M) puis on en a un autre de neuf millions (9 M)  
17 une autre année, est-ce que ça valait toujours cinq  
18 mille dollars (5 000 \$)?

19 R. Bien, à ce moment-là, comme j'ai dit, la valeur des  
20 contrats, c'est sûr que c'était variable, là, ce  
21 n'était pas toujours la même valeur. Mais en autant  
22 que je me souviens, le cinq mille dollars  
23 (5 000 \$), c'est peut-être une moyenne de ce que  
24 j'avais. Peut-être qu'une fois c'était trois mille  
25 (3 000), une autre fois dix mille (10 000). Mais je

1           peux... Je ne me souviens pas si, de la valeur  
2           exacte des montants dans ces années-là.

3           Q. **[157]** Parfait. On va y aller de façon plus  
4           contemporaine. Vous avez parlé ce matin, vous dites  
5           à partir des années deux mille (2000), là va  
6           commencer le système de collusion. Pouvez-vous nous  
7           expliquer comment tout a changé à partir de l'an  
8           deux mille (2000)?

9           R. Bien, en l'an deux mille (2000), il y a eu un genre  
10          de... Il y a eu un genre de crise économique, le  
11          prix du pétrole s'est mis... a explosé, puis là, en  
12          même temps, les contrats qui étaient ouverts  
13          étaient augmentés, je dirais peut-être de vingt  
14          (20), vingt-cinq pour cent (25 %). Ça avait causé  
15          un genre de commotion, là, à travers le bureau.  
16          Tout le monde se demandait comment ça se fait que  
17          ça sortait plus cher. Et puis on nous avait dit,  
18          « Bien écoute, l'explication, c'est le prix de  
19          l'essence, là. Ça fait augmenter le coût des  
20          transports, le coût des matériaux, puis un paquet  
21          de choses comme ça. » Mais on voyait bien qu'il n'y  
22          avait pas seulement que ça, là. Il y avait... Il y  
23          avait définitivement un système de collusion qui  
24          était en place, parce que l'augmentation du prix de  
25          l'essence ne peut pas causer des augmentations de

1 vingt-cinq pour cent (25 %), de vingt-cinq (25) à  
2 trente pour cent (30 %) d'augmentation des  
3 contrats.

4 Q. **[158]** Donc, à ce moment-là, à partir de deux mille  
5 (2000), vous avez constaté que les soumissions vont  
6 augmenter d'à peu près vingt-cinq pour cent (25 %).

7 R. Oui.

8 Q. **[159]** O.K. Ce que vous nous dites, c'est  
9 qu'effectivement il y a eu une hausse des matières  
10 premières, notamment de l'essence, là?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[160]** Mais que ça, à elle seule, ça ne peut pas  
13 l'expliquer. Et vous avez expliqué qu'il y avait un  
14 système de collusion. On pouvait, là, on pouvait  
15 commencer à se douter de ça. C'est exact?

16 R. Oui, c'est exact.

17 Q. **[161]** Bon.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[162]** Mais quand vous dites « on », est-ce que  
20 c'est encore avec le « je », ou le « on »? Que vous  
21 étiez d'autres personnes, outre vous, qui avaient  
22 commencé tranquillement à avoir conscience qu'il y  
23 avait peut-être un système de collusion, ou c'est  
24 seulement vous tout seul?

25 R. Ah bien ce n'est définitivement pas moi tout seul,

1           là.

2           Q. **[163]** Donc, c'était d'autres fonctionnaires qui  
3           travaillaient à la Ville avec vous qui commençaient  
4           à se douter qu'il y avait peut-être de la collusion  
5           au niveau des entrepreneurs?

6           R. Oui. Exactement.

7           Q. **[164]** Vous avez échangé avec d'autres  
8           fonctionnaires de cette situation-là avec des  
9           collègues, sur ce sujet-là?

10          R. Bien, à partir de l'an deux mille (2000), c'est sûr  
11          que les années subséquentes, ça s'est parlé de plus  
12          en plus, puis je pense que tout le monde savait  
13          qu'est-ce qui se passait...

14          Me DENIS GALLANT :

15          Q. **[165]** Non mais tout le monde, là...

16          R. ... avec les contrats.

17          Q. **[166]** Tout le monde, on va... Je vais prendre au  
18          bond ce que monsieur Lachance vous demande, là.

19          R. Hum, hum.

20          Q. **[167]** À partir de l'an deux mille (2000), qui est  
21          dans votre département? Qui est votre supérieur  
22          immédiat? Qui sont vos collègues?

23          R. Bien, il y avait... Il y avait monsieur Yves  
24          Themens.

25          Q. **[168]** Qui faisait quoi à ce moment-là, monsieur

1 Yves Themens?

2 R. Monsieur Yves Themens, lui, son rôle, il s'occupait  
3 de... Il s'occupait de la gestion de nos rapports  
4 d'octroi de contrats.

5 Q. [169] Et ça veut dire quoi, ça, la gestion de nos  
6 rapports d'octroi de contrats?

7 R. Oui. Mais c'est... O.K.

8 Q. [170] Allez-y plus en détail. On ne connaît pas ça.

9 R. O.K. Bien, chaque contrat qui était ouvert, chaque  
10 soumission qui était ouverte, bon, la soumission  
11 était vérifiée, ensuite on faisait... Je faisais,  
12 et les ingénieurs responsables des projets de  
13 pavage et des projets de trottoirs, dont on  
14 s'occupait dans le bureau chez nous, là on faisait  
15 un rapport d'octroi de contrat et de vote de  
16 crédit, et puis là c'était, tous ces rapports-là  
17 étaient acheminés vers monsieur Themens, qui était  
18 responsable, lui, d'acheminer et de faire approuver  
19 ces rapports-là par le patron, monsieur Marcil.

20 Q. [171] Monsieur qui...

21 R. Monsieur Robert...

22 Q. [172] Son prénom?

23 R. Monsieur Robert Marcil. Et puis de faire acheminer  
24 tous ces rapports-là au comité exécutif.

25 Q. [173] Parfait. Je reviens, là, je reviens en

1 arrière, là. C'est-à-dire, vous avez toujours parlé  
2 des trois grands secteurs chez vous.

3 R. Oui.

4 Q. **[174]** On parle des égouts, pavage et trottoirs.

5 Est-ce que monsieur Themens avait la responsabilité  
6 de ces trois grands secteurs-là?

7 R. Si je me souviens bien, tous les rapports de vote  
8 de crédit passaient dans ses mains.

9 Q. **[175]** Parfait. O.K. Et, ensuite de ça, vous avez  
10 dit que monsieur Themens avait un supérieur, qui  
11 était monsieur Robert Marcil?

12 R. Oui, monsieur Marcil est arrivé, je ne me souviens  
13 pas exactement en quelle année, au département,  
14 peut-être en deux mille deux (2002), deux mille  
15 trois (2003), dans ce secteur-là.

16 Q. **[176]** Puis vous dites... vous avez répondu à  
17 monsieur Lachance, vous avez répondu parce qu'il  
18 voulait préciser si le « on » voulait dire « je »,  
19 non « on », là. Est-ce qu'on parle de ces  
20 personnes-là qui ont commencé à se poser de  
21 sérieuses questions qu'il y avait... le gonflement  
22 ou l'explosion des prix des contrats n'était pas  
23 uniquement due à l'augmentation des matières  
24 premières?

25 R. Bien, comme je vous ai dit, on discutait avec ces



1 gens-là, évidemment.

2 Q. **[177]** Hum hum.

3 R. Et puis tous nos rapports devaient être approuvés  
4 par ces gens-là. Donc, c'est... en tout cas, selon  
5 moi, c'est sûr qu'ils étaient au courant, là. Ils  
6 étaient au courant de la situation.

7 Q. **[178]** O.K.

8 R. Parce que même... je ne me souviens pas en quelle  
9 année, deux mille trois (2003), deux mille quatre  
10 (2004), peut-être, je sais qu'il y a eu des études  
11 qui ont été faites chez nous, comparativement...  
12 pour vérifier les prix qu'on obtenait de nos  
13 contrats comparativement à des villes un peu  
14 comparables à Montréal, comme Toronto, Québec, des  
15 choses comme ça. Et puis on voyait bien que, chez  
16 nous, ça coûtait trente (30), trente-cinq pour cent  
17 (35 %) de plus.

18 Q. **[179]** Plus tard, là, ça va se rendre à trente (30),  
19 trente-cinq pour cent (35 %).

20 R. Oui. Effectivement.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[180]** Excusez-moi. Vous dites que la Ville de  
23 Montréal a fait une étude pour comparer les coûts,  
24 là, des...

25 R. Bien, je ne dirais pas que c'est des études, là,

1 complexes mais je sais qu'il y a des gens, chez  
2 nous, qui avaient vérifié dans d'autres  
3 municipalités qu'est-ce qui se passait, évidemment.

4 Q. **[181]** Et ça concluait que la Ville de Montréal  
5 payait plus cher que des villes comparables, comme  
6 vous l'avez soulevé?

7 R. Eh! oui. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[182]** Et vous avez dit, vingt-cinq (25) à trente  
10 pour cent (30 %) de plus?

11 R. Bien, si je me souviens bien, au début... au début,  
12 l'année deux mille (2000), c'était peut-être vingt  
13 (20), vingt-cinq pour cent (25 %) puis, deux mille  
14 un (2001), ça a progressé de... je dirais, jusqu'à  
15 trente (30), peut-être trente-cinq pour cent (35 %)  
16 même. Puis quelques années... je dirais, dans les  
17 années deux mille quatre (2004), cinq, six, ça  
18 s'est pas mal stabilisé, là.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[183]** Mais une fois qu'ils ont fait ces études-là  
21 et qu'ils ont eu la conclusion qu'ils paient plus  
22 cher, est-ce que des gestes concrets ont été posés  
23 pour pouvoir analyser, savoir pourquoi à Montréal  
24 on payait plus cher, dans votre direction ou dans  
25 d'autres directions?

1 R. Moi, je n'ai vu aucun geste concret à cet effet-là.

2 Q. **[184]** Là on est en deux mille quatre (2004),  
3 environ, vous dites, c'est ça?

4 R. Oui. Oui.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[185]** À ce moment-là, deux mille (2000), vous avez  
7 dit ce matin que, compte tenu d'une certaine  
8 procédure judiciaire, là, la liste de toutes les  
9 personnes, tous les entrepreneurs qui allaient  
10 chercher les documents d'appels d'offres étaient  
11 publics.

12 R. Oui.

13 Q. **[186]** Vous souvenez-vous comment les entrepreneurs  
14 l'obtenaient?

15 R. Oui.

16 Q. **[187]** Comment ils l'obtenaient?

17 R. Oui, les entrepreneurs venaient chercher les  
18 documents de soumission au comptoir ou au bureau où  
19 est-ce qu'on était, sur Brennan.

20 Q. **[188]** O.K.

21 R. Et puis il y avait une secrétaire, qui était  
22 installée là puis qui recevait les gens puis qui  
23 prenait en note le nom de chaque entreprise qui  
24 venait chercher les documents.

25 Q. **[189]** Puis comment, après ça, c'était communiqué

1           aux entrepreneurs, l'ensemble? Parce que, ce que  
2           j'ai compris, c'est que les entrepreneurs étaient  
3           au courant. S'il y a vingt-cinq (25) personnes qui  
4           vont chercher les documents d'appel d'offres, ils  
5           sont au courant.

6           R. Oui.

7           Q. **[190]** L'identité de chacune de ces personnes-là.  
8           Alors, êtes-vous au courant comment la Ville  
9           avisait les entrepreneurs que telle, telle, telle  
10          personne est venue chercher les documents d'appel  
11          d'offres?

12          R. Bien, moi, ce que je me souviens c'est que les  
13          entrepreneurs ou... même les entrepreneurs, des  
14          fois, eux-mêmes ou leur représentant, venaient au  
15          comptoir, dans notre bureau, prendre l'information,  
16          savoir qui était venu chercher tous les documents.  
17          Ça fait que donc, en conséquence, ils pouvaient  
18          obtenir la liste facilement comme ça. C'était très  
19          facile d'accès, là.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Est-ce que vous me permettez de revenir juste un  
22          petit peu sur le...

23          Me DENIS GALLANT :

24          Oh! tout à fait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[191]** Sur les motifs que vous avez dits que la  
3 Ville avait demandé pour obtenir une étude, pour  
4 savoir quels étaient les coûts comparatifs. Est-ce  
5 que vous savez quelles étaient les motivations pour  
6 obtenir une telle étude; pourquoi on n'a pas donné  
7 suite et si quelque chose s'est passé entre les  
8 deux, qui expliquerait pourquoi il n'est rien  
9 arrivé par la suite?

10 R. Bien, comme j'ai dit, l'étude, je ne sais pas par  
11 qui ça avait été réalisé, chez nous. Sauf qu'il y a  
12 des gens qui s'étaient renseignés auprès d'autres  
13 municipalités et puis qu'effectivement, à la Ville  
14 de Montréal, on payait plus cher, au moins vingt-  
15 cinq (25) à trente pour cent (30 %), et puis c'est  
16 resté lettre morte; moi, je n'ai jamais rien vu  
17 de... Puis aucun changement.

18 Q. **[192]** Est-ce que les personnes, à votre  
19 connaissance, qui avaient demandé pour cette étude-  
20 là sont restées en poste?

21 R. Sûrement.

22 Q. **[193]** Vous ne le savez pas?

23 R. Sûrement. Ils sont sûrement restés en poste.

24 Q. **[194]** Ils sont sûrement restés en poste?

25 R. Oui.

1 Q. [195] Mais il n'y a rien qui s'est fait par la  
2 suite pour corriger le tir, corriger pourquoi...

3 R. Bien, à ma... non, il n'y a rien qui s'est fait  
4 parce que le système... le système a continué comme  
5 ça pendant plusieurs années après.

6 Q. [196] O.K. Mais est-ce que quelque chose s'est fait  
7 pour ne pas corriger le tir?

8 R. Pour ne pas corriger le tir? Non plus.

9 Q. [197] Ce n'est pas à votre connaissance qu'il y a  
10 peut-être des gens qui auraient fait comprendre à  
11 d'autres personnes que ce n'était, que ce n'était  
12 pas dans leur intérêt?

13 R. Bien effectivement moi ce que je pouvais comprendre  
14 c'est qu'on assumait nous, on assumait que tout le  
15 monde savait, donc que nos supérieurs étaient au  
16 courant de la situation, parce que si moi en tant  
17 que simple ingénieur je le savais, tout le monde le  
18 savait, mes supérieurs le savaient. S'il y a rien  
19 qui s'est fait...

20 Q. [198] Mais vous vous étiez dans la ligne de feu,  
21 vous étiez payé pour ça.

22 R. Oui.

23 Q. [199] Étiez-vous le seul à être payé?

24 R. C'est une bonne question. Moi j'étais payé  
25 effectivement. Pour les autres, pour mes supérieurs

1 c'est difficile pour moi de répondre. Ça ne m'est  
2 pas arrivé de voir, par exemple, il n'y a pas un  
3 entrepreneur qui m'a dit bien j'ai donné tel  
4 montant à ton boss ou des choses comme ça. Sauf que  
5 c'est arrivé une fois avec monsieur Themens  
6 j'étais, ça je m'en souviens très bien parce que ça  
7 m'avait frappé. J'étais dans son bureau, puis là il  
8 m'avait demandé de fermer la porte de son bureau et  
9 puis là ce qu'il a fait, c'est qu'il a sorti de sa  
10 poche, une liasse de billets de cent dollars  
11 (100 \$), tout bien cordés, là. Là, j'ai dit bien,  
12 j'ai dit, j'étais mal à l'aise, j'ai dit regarde,  
13 montre-moi pas ça, là. Là, à ce moment-là, il m'a  
14 dit écoute, il dit bien je viens d'aller voir Tony.  
15 Ça fait que moi j'ai conclu qu'il était allé voir  
16 monsieur Tony Conte.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[200]** Pourquoi Tony Conte, il y a Tony Borsellino,  
19 il y a Tony, pourquoi vous avez conclu que c'était  
20 Tony Conte?

21 R. Bien en réalité il y avait Tony Conte, puis il y  
22 avait Tony Catania. Donc Tony Conte on l'appelait  
23 Tony et Tony Catania on l'appelait Tony Catania. Ça  
24 fait que donc quand il m'a dit j'ai vu Tony, j'ai  
25 pensé que c'était monsieur Tony Conte.

1 Q. **[201]** Est-ce qu'il a été plus en détail sur la  
2 provenance de cet argent-là?

3 R. Non, pas du tout, pas du tout. J'ai dit regarde...

4 Q. **[202]** En lien avec les questions de madame la  
5 présidente, c'est-à-dire vous touchez de l'argent,  
6 vous avez dit ce matin que votre ami et confident,  
7 monsieur Leclerc, touchait de l'argent sur les  
8 extra.

9 R. Oui.

10 Q. **[203]** Vous avez dit tantôt peut-être des gens bon  
11 ils devaient le savoir, là, je n'en ai pas la  
12 preuve, là. Mais avez-vous d'autres personnes que  
13 vous savez personnellement qui ont reçu des pots-  
14 de-vin à la Ville de Montréal?

15 R. D'autres personnes qui ont reçu des pots-de-vin,  
16 oui.

17 Q. **[204]** Qui?

18 R. Bien il y a, il y a les gens à la surveillance des  
19 travaux.

20 Q. **[205]** Comme, des noms?

21 R. Des noms, bien il y avait monsieur Leclerc,  
22 monsieur Luc Leclerc, monsieur François Thériault,  
23 monsieur Michel Paquette.

24 Q. **[206]** Vous savez ça comment ça?

25 R. Bien comme on a mentionné je parlais souvent avec



1 monsieur Leclerc, donc j'étais au courant de ce qui  
2 se passait à la section surveillance des travaux.  
3 Et puis je pourrais préciser aussi que dans les  
4 années deux mille cinq (2005) à peu près, je ne me  
5 souviens pas exactement l'année, là, monsieur  
6 Leclerc m'avait fait une autre confidence, là, à  
7 l'effet que, à l'effet que mon patron, monsieur  
8 Robert Marcil était allé voir l'entrepreneur Nic  
9 Milioto et il lui a dit là ça fait assez longtemps  
10 que Leclerc et Surprenant collectent que là c'est à  
11 mon tour. C'est ce qu'on m'a dit. Alors...

12 Q. **[207]** Est-ce que monsieur Leclerc vous a dit... il  
13 vous a dit ça dans quel contexte?

14 R. Bien le contexte, je ne me souviens pas exactement,  
15 mais on discutait, on discutait des contrats, on  
16 discutait d'entrepreneurs, j'imagine, des choses  
17 comme ça.

18 Q. **[208]** Le moins qu'on puisse dire, les discussions  
19 entre vous et monsieur Leclerc étaient somme toute  
20 ouvertes sur le fait que vous receviez des pots-de-  
21 vin et que vous étiez corrompus par des  
22 entrepreneurs en construction. Ça c'était ouvert  
23 entre vous deux, ça.

24 R. Bien, je ne veux pas dire qu'on parlait de ça  
25 régulièrement ni très souvent ou, mais ça a déjà

1           été dit puis on le savait.

2           Q. **[209]** O.K. Je reviens maintenant, vous dites que  
3           vous avez, les gens se sont peut-être réveillés,  
4           là, au début des années deux mille (2000) pour dire  
5           que Oh! ça ne marche pas, on est à vingt, vingt-  
6           cinq (25), puis le prix de l'essence qui a  
7           augmenté, ça ne peut pas expliquer ça.

8           R. Non.

9           Q. **[210]** Or, il y a, les commissaires vous ont posé  
10          tantôt, est-ce qu'il y a eu des actions de faites,  
11          mais effectivement dans ce qu'on comprend de votre  
12          témoignage puis peut-être celui de monsieur Zambito  
13          c'est que ça a continué, là. Donc qu'est-ce qui a  
14          été fait, là, pour s'ajuster aux prix soumissionnés  
15          par les entrepreneurs, la Ville a suivi?

16          R. Bien, oui, effectivement la Ville a suivi.

17          Q. **[211]** Elle a suivi ça, elle a suivi comment, là,  
18          vous avez expliqué, là, que dans les années quatre-  
19          vingt-dix (90) vous aviez dû faire des rapports  
20          complets pour justifier des augmentations...

21          R. Hum, hum.

22          Q. **[212]** ... par rapport à ce que vous estimez. Est-ce  
23          que tous les estimés de la Ville ont été refaits?  
24          Est-ce qu'on a commencé puis faire quelque chose,  
25          est-ce qu'on est reparti à neuf avec nos

1 estimations?

2 R. Si je me souviens bien, au début des années deux  
3 mille (2000), dans la Ville a été implanté un  
4 système de gestion de projet qui s'appelait le  
5 système Gespro, et qui contenait l'historique de  
6 chaque projet, et que nous on utilisait  
7 principalement pour les estimations.

8 Q. **[213]** Vous allez nous expliquer ça, là. O.K. Est  
9 rendu l'an deux mille (2000), puis c'est rendu que  
10 le... Je ne sais pas, moi, les égouts secondaires  
11 du boulevard St-Joseph sont à refaire, là. O.K.?  
12 Vous avez dit ce matin que la durée de vie est à  
13 peu près de quatre-vingts (80) ans.

14 R. Oui.

15 Q. **[214]** Si je ne m'abuse, là.

16 R. Oui.

17 Q. **[215]** Alors comment ça marche, une estimation, par  
18 rapport à ce qui existe déjà? Sur quoi vous vous  
19 basez?

20 R. Bien, on... Au départ, on faisait des estimations  
21 préliminaires. Ça c'était basé sur des listes, on  
22 avait des listes de prix unitaires globaux suggérés  
23 pour l'année en cours.

24 Q. **[216]** O.K. Puis qui fait ça, généralement, ces  
25 listes-là? C'est fait où, ça, à la Ville, pour bien

1 comprendre, là?

2 R. Bien, ces listes-là, on avait des listes pour les  
3 égouts, pour les pavages, et pour les trottoirs. Et  
4 chaque responsable de section s'occupait de  
5 préparer la liste des prix unitaires globaux en  
6 fonction de l'année précédente. Donc, si l'année  
7 précédente on avait eu des augmentations ou quoi  
8 que ce soit, là, pour l'année en cours, bien, on  
9 suggérait une augmentation des prix unitaires  
10 globaux peut-être de deux, trois pour cent (3 %).

11 Q. **[217]** O.K.

12 R. Mais évidemment, là on était tous d'accord, les  
13 gars d'égouts, de pavage, de trottoirs, pour  
14 arriver à un pourcentage. Et puis toutes ces  
15 listes-là étaient remises à monsieur Themens, qui  
16 avait le contrôle là-dessus.

17 Q. **[218]** O.K. Je veux juste bien comprendre, là. Et on  
18 n'est pas à une année près, là. C'est peut-être  
19 deux mille (2000), deux mille un (2001), deux mille  
20 deux (2002), là, mais par exemple, mil neuf cent  
21 quatre-vingt-dix-neuf (1999) on a des prix globaux,  
22 X montant.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[219]** Vous vous apercevez qu'en deux mille (2000),  
25 ou en deux mille un (2001), c'est vingt (20) à

1 vingt-cinq pour cent (25 %) de plus.

2 R. Oui.

3 Q. **[220]** Ce que les entrepreneurs font, là. Alors,  
4 comment vous avez fait pour vous ajuster? Parce  
5 qu'on sait que les contrats ont monté. Comme...

6 R. Bien, on a tout simplement augmenté les prix  
7 unitaires globaux en conséquence.

8 Q. **[221]** O.K. Et nous expliquer comment ça a  
9 fonctionné. Vous avez nommé des gens. Est-ce qu'on  
10 se rencontre dans une pièce? On n'est pas là, nous.  
11 Et on veut comprendre. On se rencontre dans une  
12 pièce...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[222]** ... puis on décide que... Et vous avez parlé  
15 d'un système également. Juste vraiment nous  
16 expliquer, parce que si je comprends bien votre  
17 témoignage, l'an deux mille (2000) est l'année  
18 charnière.

19 R. Oui.

20 Q. **[223]** C'est le début de la collusion.

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[224]** Qui va faire en sorte qu'on va arriver peut-  
23 être jusqu'à trente-cinq et plus pour cent (35 %)  
24 de la valeur des contrats. Donc, nous expliquer,  
25 là, comment ça a commencé, du début.

1 R. Bien, c'est ça. Au début, la première année, à l'an  
2 deux mille (2000), on a subi une augmentation d'à  
3 peu près autour de vingt (20), vingt-cinq pour cent  
4 (25 %). Alors, ce qu'on a fait pour les prix  
5 unitaires globaux, comme je vous ai dit, ça a fait  
6 un genre de commotion, là, dans tout le  
7 département. Et puis là on nous a dit, bien, il  
8 faut ajuster nos prix unitaires globaux. Ça fait  
9 que, écoute, moi je me souviens très bien, par  
10 exemple, d'un prix de trottoir au mètre carré en  
11 l'an mil neuf cent... en l'an deux mille (2000)...  
12 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), puis  
13 rendu en deux mille deux (2002) ça avait doublé. Ça  
14 avait presque doublé. Puis, pour les pavages, c'est  
15 à peu près la même chose. Et puis pour les égouts  
16 et aqueducs aussi. Ça avait monté en conséquence.  
17 Donc...

18 Q. [225] Êtes-vous en mesure de nous dire si ces trois  
19 secteurs-là, c'est arrivé tout d'un coup, les trois  
20 secteurs ensemble il y a eu des augmentations de  
21 vingt (20) à vingt-cinq pour cent (25 %) ?

22 R. Bien, en autant que je me souviene, je pense qu'au  
23 tout début, en l'an deux mille (2000), on parlait  
24 peut-être seulement que des égouts et aqueducs.  
25 Mais à ma connaissance, en ce qui concerne les

1 pavages et les trottoirs, ça a augmenté selon les  
2 mêmes pourcentages dans les années subséquentes.  
3 Mais je dirais peut-être une année après ou deux,  
4 maximum, là. Mais quand on établissait les listes  
5 de prix unitaires globaux, on constatait qu'on  
6 avait les mêmes augmentations : égouts, pavage,  
7 trottoirs. Donc c'est possible, j'imagine, de  
8 conclure que pour les projets de pavage et de  
9 trottoirs, il y avait aussi un phénomène de  
10 collusion.

11 Q. **[226]** Et on a les mêmes patrons, à la Ville de  
12 Montréal, pour ces trois secteurs-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[227]** On a monsieur Themens?

15 R. Oui.

16 Q. **[228]** Et on a monsieur Marcil.

17 R. Monsieur Marcil, oui.

18 Q. **[229]** Parfait.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[230]** Tout à l'heure vous avez donné le nom de  
21 trois fonctionnaires à la surveillance : monsieur  
22 Leclerc, monsieur Thériault et monsieur Paquette.  
23 Ces trois-là étaient à la surveillance des  
24 chantiers?

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[231]** Est-ce que c'était des chantiers seulement  
2 d'égouts, ou des chantiers également de trottoirs,  
3 et puis ces gens-là travaillaient également pour  
4 surveiller d'autres types de chantiers, comme de  
5 trottoirs et de pavage?

6 R. Oui, effectivement. Effectivement, ces gens-là  
7 surveillaient...

8 Q. **[232]** Pas seulement les égouts, là.

9 R. Non.

10 Q. **[233]** Donc, ils étaient aussi dans d'autres  
11 dossiers au niveau des trottoirs et pavage.

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[234]** Est-ce que vous avez d'autres noms? Vous en  
14 avez donné trois. Est-ce qu'il y a d'autres  
15 personnes, à votre connaissance, qui pouvaient  
16 peut-être recevoir une cote? Soit dans la  
17 surveillance, soit dans d'autres sections de votre  
18 unité administrative?

19 R. Bien là, il n'y en a pas d'autres qui me viennent à  
20 la mémoire. Il y avait... Il y a peut-être  
21 monsieur... Le patron de la section surveillance,  
22 monsieur Gilles Vézina. Par contre...

23 Q. **[235]** Vous dites « peut-être », parce qu'on vous  
24 l'a dit, vous ne lancez pas un nom comme ça, là,  
25 parce qu'on ne vous l'a pas dit, là? On vous l'a



1 dit, qu'il avait... il vous l'a dit lui-même ou on  
2 vous l'a dit qu'il...

3 R. Non, non, il ne me l'a pas dit lui-même,  
4 évidemment. Mais... ça se parlait. Ça se parlait.  
5 C'était lui le patron de la section surveillance  
6 des travaux. Mais je ne peux pas l'affirmer à cent  
7 pour cent (100 %), là.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[236]** Tantôt vous avez dit que monsieur Leclerc  
10 vous a déjà fait une confidence par rapport à  
11 monsieur Marcil, est-ce que ça veut dire qu'il ne  
12 vous en a pas fait pour monsieur Vézina?

13 R. Non. Non, pas pour monsieur Vézina.

14 Q. **[237]** Parfait. Donc, ce que... monsieur Vézina, ce  
15 que vous nous dites c'est peut-être du placotage,  
16 là, c'est-à-dire que ça se parle?

17 R. Effectivement, c'est ce que je pourrais dire parce  
18 que je n'ai jamais eu de preuve directe.

19 Q. **[238]** Vous, vous n'en avez pas eu.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[239]** Bien, à ce moment-là, Monsieur Surprenant, on  
22 va vous demander de ne pas mentionner le nom de  
23 personnes qui... que ça n'aurait pas été à votre  
24 connaissance personnelle de ce qui s'est passé.

25 R. Très bien.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [240] D'accord. Parfait. Va arriver... comme vous  
3 dites, bon, c'est sûr qu'il y a quelque chose qui  
4 ne marche. Vous, on va vous aviser quand,  
5 personnellement, qu'il y a un système de collusion,  
6 là je vais vous parler... on va rester dans les  
7 égouts, votre département, et par qui vous allez  
8 l'apprendre, là? « Voici le système puis voici les  
9 gens qui vont venir vous payer. » À un moment donné  
10 ça s'est discuté avec vous, quand est-ce que ça va  
11 se discuter et qui va vous aviser de ça?

12 R. Bien, en l'an deux mille (2000), comme je vous ai  
13 mentionné, on a subi cette augmentation-là, donc on  
14 a vu qu'il y avait collusion. C'est là que... c'est  
15 là que je l'ai appris, en même temps que tout le  
16 monde. Je ne me souviens pas le premier  
17 entrepreneur, dans les égouts, qui a profité de ce  
18 système-là, en l'an deux mille (2000). Mais j'ai  
19 sûrement discuté avec lui...

20 Q. [241] O.K., je vais y aller à l'envers. C'est-à-  
21 dire qu'à un moment donné, vous avez évoqué qu'il y  
22 avait à peu près dix (10) entrepreneurs.

23 R. Oui.

24 Q. [242] J'imagine que... des dix (10) entrepreneurs,  
25 je vais vous demander de les nommer. O.K.? Je vais

1 vous demander de nous nommer les compagnies...

2 R. Hum hum.

3 Q. **[243]** ... et de nous nommer les personnes avec qui  
4 vous avez fait affaire, d'accord? Je vous  
5 demanderais d'y aller.

6 R. O.K.

7 Q. **[244]** De mémoire.

8 R. De mémoire. Bon. Il y avait la compagnie ATA...

9 Q. **[245]** Je vais vous demander, doucement, les  
10 commissaires prennent des notes. Donc, ATA. Et la  
11 personne?

12 R. Le responsable était monsieur Dominic Aloisio.

13 Q. **[246]** Quand vous dites, le responsable, est-ce que  
14 vous dites, le... la personne avec qui vous faites  
15 affaire, là, est-ce que c'est ça?

16 R. Oui. Oui, qui se trouve à être, en même temps, le  
17 propriétaire de la compagnie.

18 Q. **[247]** O.K.

19 R. Mais ça dépend des entrepreneurs, là, ce n'était  
20 pas toujours...

21 Q. **[248]** Parfait.

22 R. Ce n'était pas toujours avec le propriétaire.

23 Q. **[249]** Bien, je vais vous demander de faire la  
24 distinction, dans ce cas-là. C'est-à-dire : « Dans  
25 ce cas-là, je faisais affaire avec le propriétaire,

1           qui est monsieur Untel. Dans ce cas-là, le  
2           propriétaire c'est monsieur Untel mais, moi, je  
3           faisais affaire avec monsieur Untel. » Ça vous va,  
4           ça?

5           R. Ça va.

6           Q. **[250]** Donc, on a ATA, c'est monsieur Aloisio. Est-  
7           ce que, monsieur Aloisio, vous faisiez affaire avec  
8           lui directement?

9           R. Oui. Oui, directement avec monsieur Aloisio.

10          Q. **[251]** Parfait. Prochain entrepreneur?

11          R. Il y avait l'entrepreneur ATG, et c'était avec  
12          monsieur Joey Piazza. Est-ce qu'il était  
13          propriétaire? Je crois que oui.

14          Q. **[252]** Mais c'est avec lui que vous faisiez affaire?

15          R. Oui. Oui.

16          Q. **[253]** Et, ce monsieur-là, sa compagnie a changé de  
17          nom, vous avez parlé que, dans les années quatre-  
18          vingt-dix (90)...

19          R. Oui, anciennement c'était Piazza Construction.

20          Q. **[254]** Parfait.

21          R. Et c'est devenu ATG.

22          Q. **[255]** Parfait. Donc, on en a deux. Ensuite?

23          R. Il y avait la compagnie Bentech et je faisais  
24          affaire surtout avec le propriétaire, monsieur  
25          Antonio Bentivegna.

1 Q. **[256]** Avez-vous déjà fait affaire avec quelqu'un  
2 d'autre dans cette compagnie-là ou juste monsieur  
3 Antonio Bentivegna?

4 R. Bien, j'ai déjà fait affaire avec les fils, je ne  
5 me souviens pas de leur prénom, là, mais...

6 Q. **[257]** Mais principalement avec monsieur Bentivegna  
7 senior?

8 R. Oui. Oui.

9 Q. **[258]** Troisième compagnie. Ensuite?

10 R. Ensuite il y avait la compagnie Super Excavations,  
11 avec monsieur Franco Cappello, qui, je crois, était  
12 propriétaire de l'entreprise.

13 Q. **[259]** Mais c'est avec lui que vous faisiez affaire?

14 R. Oui.

15 Q. **[260]** Ensuite?

16 R. Ensuite il y avait la compagnie Mirabeau.

17 Q. **[261]** O.K.

18 R. Et je faisais affaire, la plupart du temps, avec  
19 monsieur Dominic Cammalleri.

20 Q. **[262]** Parfait. Avez-vous déjà fait affaire avec  
21 monsieur Arcuri?

22 R. Oui, c'est arrivé.

23 Q. **[263]** Mais, généralement, c'était monsieur  
24 Cammalleri?

25 R. Oui.

1 Q. **[264]** Prochaine compagnie?

2 R. Bon, ensuite il y avait la compagnie Garnier  
3 Construction, je faisais affaire avec monsieur Joe  
4 Borsellino, qui était propriétaire de la compagnie.  
5 Ensuite il y avait la compagnie Frank Catania  
6 Construction, je faisais affaire avec monsieur  
7 Paolo Catania, qui est devenu propriétaire, je ne  
8 me souviens pas exactement quand.

9 Q. **[265]** Est-ce qu'on peut dire que, monsieur Frank  
10 Catania, c'était uniquement le fameux contrat du  
11 début des années quatre-vingt-dix (90)?

12 R. Oui.

13 Q. **[266]** Oui?

14 R. Exactement.

15 Q. **[267]** Parfait.

16 R. Ensuite il y avait la compagnie Catcan.

17 Q. **[268]** O.K.

18 R. Je faisais affaire avec monsieur Tony Catania et  
19 son fils monsieur Paolo Catania. Et il y avait la  
20 compagnie Infrabec et je faisais affaire avec  
21 monsieur Lino Zambito.

22 Q. **[269]** O.K. Est-ce que ça fait le tour?

23 R. Je pense que ça fait le tour.

24 M. RENAUD LACHANCE, COMMISSAIRE :

25 Q. **[270]** On en a neuf?

1 R. On en a neuf.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 R. Bon.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[271]** Peut-être qu'à l'étude des contrats ça va  
7 mieux aller?

8 R. Ça va me revenir.

9 Q. **[272]** Parfait. Je reviens à ma question,  
10 effectivement maintenant qu'on a placé les joueurs,  
11 là. Comment va s'installer, comment on va vous  
12 dire, là, monsieur Surprenant voici maintenant  
13 c'est nous les joueurs, là, dans votre secteur  
14 d'activité, et on va à partir de maintenant vous  
15 donnez de l'argent. Parlez-nous de comment ça s'est  
16 fait?

17 R. Bien ça s'est fait, en l'an deux mille (2000) ça a  
18 commencé la collusion et puis il y a eu un premier  
19 contrat et ensuite un autre, un autre pour les  
20 égouts. Et puis le premier contrat, à ce moment-là,  
21 l'entrepreneur m'avait contacté et puis bien c'est  
22 comme ça que j'ai connu qui était l'entrepreneur  
23 qui avait obtenu le premier contrat, disons. Et  
24 puis on s'était contacté puis là il m'avait dit  
25 écoute on va te donner ce qui, ce qui te revient.

1 Q. [273] O.K. Mais est-ce que, est-ce qu'on vous met  
2 au parfum? Vous avez dit tantôt on s'en apercevait  
3 qu'il y a quelque chose qui ne marche pas, là,  
4 qu'il y avait sûrement un système, mais est-ce  
5 qu'on vous met au parfum du système en disant  
6 écoute on est une clique, puis, à un moment donné  
7 c'est nous, c'est nous qui va avoir le monopole à  
8 Montréal, est-ce qu'on vous dit ça?

9 R. Non.

10 Q. [274] On ne vous dit pas ça?

11 R. Non, non, non. Ces gens-là ont, je ne sais pas  
12 quand ils ont discuté, évidemment, mais ils ont  
13 sûrement, ils ont décidé d'établir un genre de  
14 système de collusion puis ils ont établi des  
15 normes, pas des normes, mais des règles internes,  
16 j'imagine, là, comme quoi il y avait un pourcentage  
17 qui allait là, un autre pourcentage qui allait à un  
18 autre endroit et puis pour moi aussi.

19 Q. [275] O.K. Si on prend l'exemple, il y a quelque  
20 chose qui est facile à comprendre, là, c'est puis  
21 on va parler de votre collègue Leclerc, si monsieur  
22 Leclerc autorise des faux extras, il fait un  
23 travail tangible, un travail illégal mais tangible,  
24 il va recevoir une rémunération. Vous c'était quoi  
25 votre rôle, on verra tantôt si c'est un pour cent



1 (1 %), si c'est en bas d'un pour cent (1 %), etc.,  
2 mais c'était quoi votre rôle, pourquoi on vous  
3 gardait dans le système de collusion? Pourquoi  
4 Gilles Surprenant était important, là? Vous êtes le  
5 mieux placé pour y répondre.

6 R. Oui. Bien je commencerais par le système Gespro que  
7 je vous ai parlé tout à l'heure.

8 Q. **[276]** Expliquez-nous ça en détail?

9 R. Oui, bien le système Gespro on s'en servait pour  
10 les estimations des projets. Donc puis ce système-  
11 là était basé sur les projets des trois dernières  
12 années. Donc il faisait la moyenne de ces trois  
13 dernières années-là et nous on se servait du  
14 système Gespro pour faire nos estimations. C'est  
15 sûr qu'avec le temps du moment que les contrats  
16 augmentaient, le système Gespro en tenait compte et  
17 s'ajustait automatiquement par lui-même.

18 Moi ma contribution c'est qu'on faisait des  
19 estimations préliminaires, avant le projet, puis  
20 quand on préparait les plans et devis, là il y a un  
21 technicien qui faisait l'estimation Gestpro, comme  
22 la vraie estimation.

23 Et l'entrepreneur qui était choisi pour  
24 exécuter un contrat, parce que ça évidemment  
25 c'était en dehors de mon contrôle, là, c'est les

1 entrepreneurs qui s'organisaient, ça a été  
2 mentionné d'ailleurs.

3 Q. [277] Non, mais ce qui est à votre contrôle?

4 R. Oui.

5 Q. [278] O.K. Là, alors il y a un entrepreneur qui est  
6 choisi parce qu'à un moment donné vous allez  
7 recevoir sa visite, à tout le moins pour un  
8 paiement, là, mais vous avez commencé à évoquer...  
9 Il y a quelqu'un sur le terrain qui fait des prix,  
10 il y a des estimés, etc., c'est quoi le rôle de  
11 Gilles Surprenant pendant au moins quasiment dix  
12 ans, là...

13 R. Oui.

14 Q. [279] ... pour recevoir une cote?

15 R. Bien en gros, en général l'entrepreneur m'appelait  
16 et puis il me disait bon bien le contrat je dois le  
17 sortir, mettons, par exemple, à deux millions  
18 (2 M\$), moi je vérifiais l'estimation Gespro.  
19 Souvent l'estimation était en bas de deux millions  
20 (2 M\$). Mais des fois c'est arrivé qu'on avait des  
21 estimations Gespro qui correspondaient à ce que  
22 l'entrepreneur pensait mettre comme prix. S'il y  
23 avait une différence marquée entre le prix que  
24 l'entrepreneur voulait mettre et l'estimation  
25 Gespro, on corrigeait l'estimation Gespro.

1 Q. **[280]** O.K. Le « on », c'est « je » là?

2 R. Bien, « je » avec... oui, j'augmentais l'estimation  
3 Gespro. Par exemple, si j'avais une estimation  
4 Gespro de deux millions (2 M\$) et puis  
5 l'entrepreneur m'appelle, il dit : « Moi, je sors  
6 ça à deux point deux millions (2,2 M\$) », bien, on  
7 montait l'estimation Gespro autour de deux point un  
8 millions (2,1 M\$) pour que ça se rapproche un petit  
9 peu.

10 Q. **[281]** Et ça se faisait quand? Parce que, moi, j'ai  
11 compris que l'entrepreneur avait une bonne idée de  
12 l'estimé avec le cautionnement de dix pour cent  
13 (10 %). Donc, vous parlez, est-ce que ça se faisait  
14 même avant que ça sorte? Ils avaient une  
15 information qu'il y a des contrats qui s'en  
16 venaient. C'est-tu ça?

17 R. Qu'il y a des contrats qui s'en venaient...  
18 J'imagine il y avait une planification de contrats  
19 qui était établie...

20 Q. **[282]** Oui.

21 R. ... dans notre département.

22 Q. **[283]** Bien, c'est ça.

23 R. Et puis, j'imagine que les entrepreneurs pouvaient  
24 profiter de cette planification-là.

25 Q. **[284]** O.K. Mais, avant... mais, pas « j'imagine »

1 là. C'est très tangible ce que vous dites. C'est-à-  
2 dire que l'estimateur... pas l'estimateur, mais  
3 l'entrepreneur sait que le... a l'information que  
4 le contrat serait à peu près à deux millions  
5 (2 M\$), sur votre exemple, et il sollicite votre  
6 appui afin de l'augmenter. Ça se fait quand ça dans  
7 la chaîne?

8 R. Ça, je dirais que ça se faisait à peu près une  
9 semaine avant l'ouverture des soumissions. Là  
10 l'entrepreneur m'appelait, puis on vérifiait ses  
11 montants et puis... C'est ça. Ça arrivait qu'on  
12 déplaçait l'estimation Gespro puis on la montait.

13 Q. **[285]** Ce qui faisait en sorte que dans les contrats  
14 truqués, généralement le plus bas soumissionnaire  
15 conforme était beaucoup plus haut que le dix pour  
16 cent (10%). C'est-tu ça que ça veut dire?

17 R. Que le dix pour cent (10 %) du...

18 Q. **[286]** Quand l'entrepreneur faisait sa soumission,  
19 on a compris qu'il savait que, le plancher, c'était  
20 le dix pour cent (10 %). Ça, c'était l'estimé.

21 R. Oui. Le montant de cautionnement vous parlez.

22 Q. **[287]** Le montant de cautionnement. On comprend que  
23 suite à votre rapport, il pouvait demander beaucoup  
24 plus que l'estimation.

25 R. Bien, eux, les entrepreneurs, ils établissaient

1 leur « cost »...

2 Q. **[288]** O.K.

3 R. ... et puis là sûrement qu'ils fixaient un montant,  
4 mettons trente pour cent (30 %), si on était à  
5 trente pour cent (30 %). Ça fait qu'ils avaient une  
6 bonne idée de la valeur...

7 Q. **[289]** Du contrat.

8 R. ... qu'ils allaient sortir, eux autres mêmes là.

9 Q. **[290]** O.K. Ceci étant dit, quand le...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Si vous me permettez, juste pour qu'on comprenne  
12 bien.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui, oui. Allez-y.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[291]** Donc , vous faites un premier estimé avec le  
17 système Gespro. Ça donne, par exemple, deux  
18 millions (2 M\$). Vous avez un appel de  
19 l'entrepreneur, celui qui... ils se sont entendus  
20 qu'il aurait ce contrat, il vous dit « moi, sur ce  
21 contrat-là, on veut coter deux millions quatre  
22 (2,4 M\$) ». Donc, Vous, vous intervenez un peu,  
23 puis vous influencez un peu le chiffre d'évaluation  
24 du système Gespro et vous mettez quelque chose  
25 comme deux millions deux (2,2 M\$) ou deux millions

1 deux cent cinquante (2 250 000 M\$) pour vous  
2 approcher le plus possible de l'estimé, le prix que  
3 veut payer l'entreprise qui vous a appelé.

4 R. Exact.

5 Q. **[292]** Ça se fait une semaine avant l'ouverture des  
6 soumissions.

7 R. À peu près. À peu près.

8 Q. **[293]** O.K.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[294]** Et généralement ça fonctionnait ça?

11 R. Généralement, je dirais que... je ne dirais pas  
12 « généralement », je dirais que ça a fonctionné...

13 Q. **[295]** Tout le temps?

14 R. ... pas mal tout le temps, oui, effectivement. Je  
15 me souviens... je me souviens qu'en l'an deux mille  
16 cinq (2005), je pense, il y a trois contrats qui  
17 ont été rejetés, mais à part de ça, ça a toujours  
18 passé comme ça. Et puis je répète que tous... tous  
19 les rapports que je faisais étaient tous vérifiés  
20 et approuvés par mes supérieurs.

21 Q. **[296]** Qui sont monsieur Themens et monsieur Marcil.

22 R. Exact.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[297]** Mais, jamais ils se sont interrogés à savoir  
25 qu'est-ce qui se passe pour que ça coûte tout le

1 temps de plus en plus cher! Jamais on a discuté de  
2 ça avec vous là.

3 R. Non.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[298]** On vous a surnommé « monsieur TPS ». Vous  
6 étiez au courant de ça? Les entrepreneurs vous  
7 appelaient ou appelaient « TPS pour taxe pour  
8 Surprenant », c'est exact?

9 R. Bien, j'ai entendu parler de ça, oui,  
10 effectivement.

11 Q. **[299]** Pas médiatiquement parlant, je parle pendant  
12 que vous étiez...

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. **[300]** ... à l'emploi de la Ville.

15 R. Oui, c'est venu à mes oreilles.

16 Q. **[301]** C'est venu à vos oreilles.

17 R. Mais, je dois dire que, évidemment, ce n'est pas moi  
18 qui ai inventé ce terme-là. Je n'ai pas le sens de  
19 l'humour assez développé pour ça là. Il y avait  
20 peut-être dix (10) entrepreneurs, puis il y avait  
21 moi. Donc, il y a des chances... il y a quatre-  
22 vingt-dix pour cent (90 %) de chance que ça vienne  
23 des entrepreneurs. On va s'entendre là-dessus.

24 Q. **[302]** Parfait. On verra tantôt, on commencera  
25 l'étude de certains contrats, mais monsieur Zambito

1 a évoqué un pour cent (1 %). Avez-vous quelque  
2 chose à dire là-dessus? C'est-à-dire que un pour  
3 cent (1 %) du contrat - et si je me souviens bien  
4 de son témoignage, c'était moins les taxes, moins  
5 les contingences, ce qui faisait là... ce qui  
6 faisait...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[303]** ... un montant un peu moins disons que la  
9 valeur totale du contrat.

10 R. Oui. Mais tout ce que je peux dire c'est que  
11 dans la réalité, en pratique, le un pour cent (1 %)   
12 n'a jamais existé. Je ne sais pas d'où ça venait  
13 probablement comme je vous l'ai mentionné tantôt  
14 c'est que les entrepreneurs avaient mis en place un  
15 système avec des règles et puis ils avaient établi  
16 qu'il y avait un pour cent (1 %) pour moi. Sauf que  
17 dans la pratique, si on prend un contrat d'un  
18 million (1 M\$), par exemple, il fallait enlever les  
19 contingences, les taxes, ça fait que là on était  
20 rendu à sept cent cinquante mille (750 000 \$) à peu  
21 près. Et puis là on me donnait peut-être quatre  
22 mille (4 000 \$), cinq mille (5 000 \$). C'était à la  
23 discrétion de l'entrepreneur. Moi, ça n'a jamais  
24 été un pour cent (1 %).

25 Q. **[304]** Qu'est-ce que vous voulez dire, à la



1 discrétion de l'entrepreneur? C'est que un pouvait  
2 être plus cheap que l'autre? Comment ça  
3 fonctionnait, là?

4 R. Bien, il y a des entrepreneurs... Tu as un contrat  
5 de deux millions (2 M\$), il disait, «Bien,  
6 écoute... » Je le rencontrais, et puis il me  
7 donnait... Il me donnait ce qu'il avait à me  
8 donner. Ça pouvait être huit mille dollars  
9 (8 000 \$), des montants comme ça. Je veux dire,  
10 ça... c'était... Ce n'était pas fixe. Ça variait  
11 d'un entrepreneur à l'autre. Et ça variait d'un  
12 contrat à l'autre.

13 Q. **[305]** Étiez-vous en mesure de dire, des fois,  
14 « Écoute, c'est un contrat de trois millions  
15 (3 M\$), là, il n'y en a pas beaucoup là-dedans. »  
16 Est-ce que c'est arrivé, ça?

17 R. Bien, c'est arrivé très souvent. Je me souviens, un  
18 contrat de trois millions et demi (3,5 M\$),  
19 l'entrepreneur m'avait donné quatre mille cinq  
20 cents dollars (4 500 \$). Bien, c'est correct, là.  
21 De toute façon, je n'avais pas un mot à dire, puis  
22 je ne pouvais quand même pas aller me plaindre à la  
23 police, là, pour dire qu'il manquait un peu  
24 d'argent, là. Donc, le un pour cent (1 %), ça n'a  
25 jamais existé, et...

1 Q. **[306]** Mais ce que vous dites, c'est que, vous avez  
2 dit tantôt peut-être entre eux, là, mais vous, vous  
3 n'avez jamais reçu un pour cent (1 %).

4 R. Non, non, jamais.

5 Q. **[307]** C'est ce que vous nous dites.

6 R. Exactement. C'est ce que je dis. Par exemple, sur  
7 les contrats de cinq millions (5 M\$), six millions  
8 (6 M\$), sept millions (7 M\$), il n'y a jamais un  
9 entrepreneur qui m'a donné comme cinquante mille  
10 dollars (50 000 \$). C'était impensable.

11 Q. **[308]** Quels entrepreneurs... Est-ce qu'il y a des  
12 entrepreneurs qui vous donnaient généralement à peu  
13 près un pour cent (1 %), ou peut-être un peu plus?  
14 Qui étaient plus généreux que d'autres?

15 R. Vous avez dit un peu plus que un pour cent (1 %) ?

16 Q. **[309]** Oui. Est-ce que c'est déjà arrivé, ça?

17 R. Non, jamais.

18 Q. **[310]** Jamais?

19 R. Jamais.

20 Q. **[311]** Et ceux qui se tenaient dans la moyenne de un  
21 pour cent (1 %) ?

22 R. Bien, comme j'ai dit, le un pour cent (1 %), on  
23 l'oublie, c'est...

24 Q. **[312]** Bien, on l'oublie parce qu'on enlève les  
25 contingences.

1 R. Oui.

2 Q. **[313]** On enlève les contingences...

3 R. Oui.

4 Q. **[314]** ... et on enlève les taxes.

5 R. Oui.

6 Q. **[315]** Ce qui fait en sorte que sur un contrat d'un  
7 million (1 M\$), on peut être rendu à sept cent  
8 cinquante mille (750 000 \$).

9 R. Oui.

10 Q. **[316]** Donc...

11 R. Bien, je dirais, le seul... le seul, effectivement,  
12 qui s'est rapproché de, quand on arrive au sept  
13 cent cinquante mille (750 000 \$), donc sept mille  
14 cinq cents (7 500 \$), je dirais le seul qui s'est  
15 rapproché, c'est monsieur Zambito. Mais pas tous  
16 les contrats. Peut-être au début, mais pas par la  
17 suite.

18 Q. **[317]** Ces montants-là, vous en avez... vous l'avez  
19 évoqué jeudi, on commence au début des années deux  
20 mille (2000), et ça va se terminer quand, ce  
21 paiement-là? À votre retraite?

22 R. Non, ça a terminé, je dirais, en deux mille six  
23 (2006) ça a cassé complètement. Il n'y avait  
24 presque plus rien. Et puis en deux mille huit  
25 (2008)... en deux mille neuf (2009), l'année de ma

1           retraite, je n'ai rien reçu.

2           Q. **[318]** O.K. Et est-ce que...

3           R. Donc, de... Excusez-moi.

4           Q. **[319]** Oui, allez-y.

5           R. Donc, de deux mille six (2006) à deux mille huit  
6           (2008), c'était des petits montants.

7           Q. **[320]** Des petits montants. Et est-ce qu'on vous a  
8           fait savoir qu'à un moment donné les paiements  
9           devraient diminuer, dans un premier temps, puis,  
10          pour la suite cesser? Est-ce qu'on vous a donné des  
11          raisons?

12          R. Bien, ce qui est arrivé en deux mille cinq (2005),  
13          c'est qu'il y a trois contrats qu'on avait... que  
14          j'avais préparés, et il y en avait un, je pense,  
15          que c'était sorti autour de sept millions (7 M\$),  
16          puis les deux autres autour de trois millions et  
17          demi (3,5 M\$), à peu près. Puis ces contrats-là,  
18          ces trois contrats-là ont été annulés. Parce que  
19          dans ce temps-là il y avait une firme... il y avait  
20          une firme externe, c'était un bureau de génie privé  
21          qui faisait des estimations externes. Comme,  
22          j'imagine, pour vérifier nos estimations. Et la  
23          plupart du temps, les estimations externes  
24          correspondaient à nos estimations, sauf dans le cas  
25          de ces trois contrats-là que je vous parle. Et

1           puis, c'est ça.

2                       Eux avaient dit, cette firme-là avait dit,  
3           « On n'est pas d'accord, c'est trop cher. » Ça fait  
4           que, en tout cas, il y a eu des discussions avec  
5           mes patrons puis ces gens-là, puis finalement,  
6           bien, les trois contrats ont été annulés.

7           Q. [321] Et ils étaient destinés à qui, ces trois  
8           contrats-là?

9           R. Je ne me souviens pas vraiment. Je sais qu'il y en  
10          a un, le plus gros, c'était monsieur... monsieur  
11          Borsellino.

12          Q. [322] Joe?

13          R. Oui.

14          Q. [323] Le dernier?

15          R. Oui.

16          Q. [324] Les deux autres, possiblement... possiblement  
17          Bentech, ou Catania. Je ne me souviens pas  
18          vraiment.

19          Q. [325] Monsieur Borsellino, se faire annuler un  
20          contrat comme ça quand il y a une entente, est-ce  
21          qu'il vous l'a fait savoir, qu'il n'était pas  
22          tellement heureux de ça?

23          R. Bien là, à ce moment-là, les... Selon ce que moi  
24          j'ai pensé, là, puis ce que... l'interprétation que  
25          j'en ai fait, c'est que là les entrepreneurs se

1           sont aperçu... Les entrepreneurs se sont aperçu que  
2           ce n'était pas automatique, que je ne pouvais pas  
3           automatiquement faire passer au comité exécutif  
4           tous leurs contrats. Donc, c'est à partir de là  
5           qu'ils se sont rendu compte de cette situation-là,  
6           et par après, je dirais peut-être quelques semaines  
7           après que les contrats ont été annulés, là on m'a  
8           dit... on m'a dit, c'est-à-dire monsieur Joe  
9           Borsellino...

10        Q. [326] Oui.

11        R. ... de chez Garnier Construction m'a dit :  
12           « Gilles, écoute, regarde, là tu n'es plus utile,  
13           là, tu ne nous sers plus à grand-chose, ça fait  
14           qu'on va oublier ça. »

15        Q. [327] Puis vous avez dit... est-ce que les  
16           paiements ont définitivement cessé ou il y en a  
17           d'autres qui continuaient à vous donner... monsieur  
18           Borsellino, je comprends que lui s'est retiré, là.

19        R. Oui, oui, absolument.

20        Q. [328] Donc, d'autres entrepreneurs qui ont  
21           continué, par exemple, après ça, à vous donner des  
22           pots-de-vin?

23        R. Oui. Oui. Là j'avais parlé à Tony... à monsieur  
24           Tony Cantini puis il m'avait expliqué la situation,  
25           que là les entrepreneurs pouvaient, s'ils le

1           voulaient, donner un genre de montant forfaitaire.  
2           C'est pour ça qu'à ce moment-là, les prix... les  
3           montants que j'ai reçus ont beaucoup diminué.

4           Q. **[329]** O.K.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[330]** Je m'excuse, mais qu'est-ce qui explique que  
7           vous n'étiez plus capable de faire accepter les  
8           contrats?

9           R. Bien, c'est parce que les trois contrats dont je  
10          vous parle ont été annulés. On a dû les annuler  
11          parce qu'il y a une firme qui trouvait que c'était  
12          trop cher et on est retourné en soumission. Je  
13          pense que ça a été annulé en deux mille cinq  
14          (2005), on est retourné en soumission en deux mille  
15          six (2006). Alors, j'imagine que ça n'a pas fait  
16          l'affaire des entrepreneurs. Et puis ils se sont  
17          rendu compte, à ce moment-là, que je ne pouvais  
18          pas, évidemment, faire passer tous les contrats  
19          automatiquement au comité exécutif. Alors, c'est là  
20          qu'ils ont décidé que : « Merci. »

21          Me DENIS GALLANT :

22          Q. **[331]** Mais, à un moment donné, là, est-ce que les  
23          contrats dans le... selon votre connaissance  
24          personnelle, pas ce que vous avez entendu ailleurs,  
25          là. Mais est-ce qu'on peut dire que les contrats, à

1 la Ville de Montréal, étaient rendus à trente-cinq  
2 pour cent (35 %) et plus de plus cher? Qu'il y  
3 avait eu une augmentation au cours des années deux  
4 mille (2000), la décennie des années deux mille  
5 (2000), pour faire en sorte qu'un contrat, à  
6 Montréal, là, dans votre secteur d'activités,  
7 était, minimum, trente-cinq pour cent (35 %) plus  
8 cher?

9 R. Oui, je dirais que c'est exact. Il me semble que ça  
10 tournait autour de trente (30), trente-cinq pour  
11 cent (35 %).

12 Q. **[332]** O.K.

13 R. Et je dois dire aussi que... si ma mémoire est  
14 fidèle, qu'on avait les mêmes augmentations en ce  
15 qui concerne les projets de pavage et de trottoirs.

16 Q. **[333]** O.K. Comment ça fonctionnait, parce qu'à un  
17 moment donné, quand tu es rendu à trente-cinq pour  
18 cent (35 %), vous avez expliqué que le système  
19 Gespro génère des pourcentages additionnels annuels  
20 sans que, manuellement, on mette une donnée, c'est  
21 un coût de système, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[334]** C'est quoi le pourcentage? Le pourcentage qui  
24 est généré par Gespro, là, sans que vous  
25 n'augmentiez artificiellement les chiffres?



1 R. Bien, Gespro tenait compte, comme je vous ai dit,  
2 des trois années antérieures. Donc, il s'ajustait  
3 automatiquement. Ça fait que, si l'année antérieure  
4 avait subi une augmentation de deux, trois pour  
5 cent, bien, ça se reflétait sur l'année en cours  
6 automatiquement par le système Gespro.

7 Q. **[335]** Et est-ce que ça peut expliquer qu'on n'a  
8 plus besoin de Gilles Surprenant quand on est rendu  
9 aussi haut puis que le système lui-même génère des  
10 augmentations annuelles?

11 R. Bien, effectivement, je peux vous dire qu'au début,  
12 on me contactait pour me demander le prix à peu  
13 près, là. Une petite parenthèse, je peux dire que  
14 c'est arrivé plusieurs fois que... moi, je savais  
15 qu'on ne pouvait, mettons, aller plus que deux  
16 millions (2 M\$) puis qu'il y a des entrepreneurs  
17 qui voulaient aller, mettons, à deux point deux  
18 (2.2), deux point trois millions (2.3 M\$). Mais, à  
19 ce moment-là, j'ai toujours dit : « Non, on ne  
20 dépasse pas tel montant. » Maintenant, pour  
21 répondre à votre question. Par après, à un moment  
22 donné, les entrepreneurs ne m'appelaient plus, ils  
23 n'avaient pas vraiment besoin de mes informations,  
24 ils savaient quel montant ils allaient mettre et  
25 puis c'était ce montant-là.

1 Q. **[336]** Outre que ça ait peut-être frustré monsieur  
2 Borsellino, ce n'est pas la seule explication, le  
3 fait que certains contrats ont été annulés, là, en  
4 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006)?  
5 C'est plutôt l'augmentation, là. À un moment donné,  
6 c'est rendu que c'est assez, là. Vous l'avez dit  
7 tantôt, les entrepreneurs savaient les prix  
8 maintenant puis ils connaissaient les augmentations  
9 annuelles, c'est exact?

10 R. Oui. Par contre, pour en ce qui concerne le fait  
11 que trois contrats ont été annulés, moi,  
12 l'interprétation que j'en faisais c'est que la  
13 firme externe contestait nos estimations et puis  
14 que...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[337]** Est-ce que vous vous rappelez qui a pris  
17 l'initiative d'appeler une firme externe pour  
18 faire, dans le fond, un deuxième estimé par rapport  
19 au vôtre? Est-ce que c'est vos supérieurs immédiats  
20 ou bien c'est venu d'ailleurs?

21 R. Non, c'est venu de la haute administration de la  
22 Ville de Montréal.

23 Q. **[338]** Ce n'est pas votre supérieur qui lui a dit...

24 R. Non. Non.

25 Q. **[339]** ... « On va prendre quelqu'un d'autre pour

1 faire un estimé »? Non.

2 R. Non, ce n'était pas une décision à l'interne, chez  
3 nous. C'était sûrement la haute administration ou  
4 au comité exécutif.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[340]** Je vais... avant de commencer à regarder les  
7 contrats avec vous, ce que je vous avais dit, je  
8 veux juste qu'on revienne sur monsieur Leclerc.  
9 Bon. Vous êtes ingénieur, vous êtes à la  
10 conception, j'aimerais ça que vous nous parliez  
11 comment on fait pour un entrepreneur et un  
12 ingénieur pour s'entendre pour aller chercher des  
13 faux extras. Comment ça fonctionne? Ce que vous  
14 avez pu voir dans vos projets à vous?

15 R. Bien là, il faudrait peut-être poser la question à  
16 monsieur Leclerc.

17 Q. **[341]** O.K.

18 R. Mais en autant que je suis concerné, je dois dire  
19 que, nous, on était à la section conception et il y  
20 avait la section surveillance des travaux.

21 Q. **[342]** Oui?

22 R. Et que d'une section à l'autre, on ne se parlait  
23 pas beaucoup, là.

24 Q. **[343]** O.K.

25 R. Mais j'ai eu connaissance d'un contrat en

1 particulier où est-ce que je pense qu'il y a eu  
2 certaines irrégularités qui ont été commises au  
3 chantier.

4 Q. **[344]** O.K. Allez-y.

5 R. Bien, par exemple, le contrat dont je vous parle,  
6 si je me souviens bien, moi quand je suis allé en  
7 soumission, quand j'ai préparé les plans et devis,  
8 j'avais des sondages, j'avais deux banques de  
9 sondages, j'avais les anciens sondages de la Ville  
10 de Montréal qui faisaient partie de la banque de  
11 sondages et puis on avait des sondages qui avaient  
12 été réalisés par la firme SNC-Lavalin, si je me  
13 souviens bien. Donc, et qui situaient le roc à  
14 environ cinq mètres de profondeur et puis ça on  
15 avait deux séries de sondages qui avaient été  
16 réalisés dans la rue, je tiens à souligner, qu'ils  
17 ont été réalisés dans la rue parce que c'est arrivé  
18 une fois que ça avait été réalisé sous les  
19 trottoirs. Donc, tous ces sondages-là donnaient le  
20 roc environ cinq mètres de profondeur. Et je sais  
21 qu'au chantier ils ont trouvé le roc à un mètre de  
22 profondeur. Donc, ce qui fait une différence de  
23 quatre mètres de roc de hauteur, multiplié par la  
24 largeur de la tranchée, ce qui fait des quantités  
25 supplémentaires importantes de roc. C'est un

1 exemple que je peux vous mentionner que j'ai vu.  
2 Effectivement, le roc, ce qui a été calculé au  
3 chantier selon les sondages qu'on avait c'était  
4 impossible, c'était impossible que le roc soit à un  
5 mètre de la surface quand...

6 Q. **[345]** Quand vous dites un sondage, c'est des gens  
7 qui vont sur place et qui font des tests?

8 R. Oui, absolument, c'est des carottages...

9 Q. **[346]** Oui?

10 R. ... en profondeur qui déterminent exactement le  
11 hauteur du roc à tel endroit, mais on avait des  
12 sondages sur tout l'ensemble du dossier. Ça fait  
13 que c'était difficile d'avoir des erreurs  
14 possibles, à ce moment-là. Et puis au chantier,  
15 comme je vous ai dit, on a retrouvé le roc à un  
16 mètre de la surface.

17 Q. **[347]** O.K.

18 R. Il y a même, si je me souviens bien, un endroit où  
19 même le roc sortait du pavage.

20 Q. **[348]** J'irai plus en détail sur ce contrat-là  
21 éventuellement dans votre témoignage, mais je veux  
22 également, parce que vous l'avez évoqué, vous  
23 parlez d'un autre contrat effectivement quand vous  
24 parlez de carottage sur le trottoir.

25 R. Hum, hum.

1 Q. [349] Un contrat sur la rue Saint-Laurent...

2 R. Oui.

3 Q. [350] ... jusqu'à la rue, je pense, de Sherbrooke à  
4 la rue Roy, ça vous dit quelque chose?

5 R. Oui, absolument, absolument.

6 Q. [351] Ça vous dit quelque chose?

7 R. Oui.

8 Q. [352] Et dans lequel votre plan, vos plan et devis  
9 ne faisaient aucunement mention d'une dalle de  
10 béton. Ça vous dit quelque chose, ça?

11 R. Oui, oui.

12 Q. [353] Alors, c'est exact que vos plans ne  
13 contenaient, ne parlaient pas d'une dalle de béton?

14 R. Exact.

15 Q. [354] Parfait. Et vous avez parlé tantôt de  
16 carottage sur le trottoir. Pouvez-vous nous  
17 expliquer, là, ce qu'on peut comprendre c'est qu'il  
18 n'y avait pas de carottage qui avait été fait dans  
19 la rue?

20 R. Bien, je peux faire un peu l'historique de ce  
21 dossier-là. C'est l'année deux mille six (2006), si  
22 je me souviens bien. La même semaine, je devais  
23 préparer trois projets, trois plans et devis d'une  
24 valeur d'environ quinze millions de dollars  
25 (15 M\$). Il y avait deux projets sur le boulevard

1 Saint-Laurent, je ne me souviens plus de quelle  
2 limite à quelle limite, mais ça avait été séparé en  
3 deux. Et puis donc c'était une grosse semaine  
4 chargée et on était un petit peu pressé.

5 Et puis effectivement on a réalisé, j'ai  
6 réalisé les plans et devis, et ce qui était le plus  
7 important pour nous c'est qu'on avait reçu les  
8 sondages du laboratoire. On avait une pile de  
9 sondages, ça fait qu'on s'est... moi je m'étais  
10 dit, bien, on est correct avec les sondages. Parce  
11 qu'il faut bien comprendre que quand on fait un  
12 égout puis une conduite d'eau, on fait ça dans la  
13 rue, sous le pavage. Alors, tous les sondages qu'on  
14 avait pour tous les, tous nos projets, c'était  
15 majoritairement, je dirais, cent pour cent (100 %)  
16 des sondages réalisés dans la rue pour avoir  
17 l'information la plus précise possible.

18 Q. [355] C'est-à-dire quand on fait, si quelqu'un y  
19 va, c'est un technicien j'imagine, ce qu'il fait  
20 c'est qu'il creuse?

21 R. Exact.

22 Q. [356] O.K. Pour savoir qu'est-ce qu'il y a en  
23 dessous?

24 R. Hum, hum.

25 Q. [357] Parce qu'on... la propriété d'un égout c'est

1 que c'est sous la terre, c'est sous la voûte, et  
2 caetera. Donc on creuse, quand on fait un  
3 carottage, on creuse à quel niveau?

4 R. Bien, on peut aller, on peut aller jusqu'à, jusqu'à  
5 quinze, bien, je veux dire, cinq, six mètres de  
6 profondeur.

7 Q. **[358]** Cinq, six mètres?

8 R. Pour dépasser la profondeur de l'égout, pour savoir  
9 exactement quel type de sol on a tout le long.

10 Q. **[359]** Parfait. Donc, comme tantôt, si on a du roc  
11 puis à quelle profondeur est le roc et, dans ce  
12 cas-là, si on a une dalle de béton, parce qu'il y a  
13 des rues qui en ont et il y a des rues qui n'en ont  
14 pas.

15 R. Oui. Oui. Bien, les carottages, normalement quand  
16 c'est fait... c'est fait dans la rue, donc ils nous  
17 donnent l'épaisseur de la couche d'asphalte,  
18 l'épaisseur de la dalle de béton puis ensuite les  
19 différents types de sols qu'on retrouve sous-  
20 jacents.

21 Q. **[360]** O.K. Et à ce moment-là, vous dites que vous  
22 avez reçu les sondages et que ces sondages ne  
23 faisaient pas mention d'une plaque de béton.

24 R. Bien là, on avait les sondages, puis on s'était  
25 dit... je m'étais dit « O.K. On va marcher avec ça.



1 On est un petit peu pressé, ça va être correct ».  
2 Sauf qu'on s'est rendu compte plus tard que les  
3 sondages avaient été réalisés dans les trottoirs.  
4 Effectivement, quand c'est réalisé dans les  
5 trottoirs, bien, tout ce qu'on trouve, c'est  
6 l'épaisseur de béton du trottoir et puis ensuite  
7 c'est de la pierre et ensuite c'est le sol. C'est  
8 sûr que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[361]** Est-ce que c'était une grossière négligence  
11 ou volontaire?

12 R. De la part de?

13 Q. **[362]** De la part des personnes qui ont fait les  
14 sondages.

15 R. Ah! D'après moi, non, c'est... il n'y avait pas de  
16 négligence et je suis persuadé que ce n'était pas  
17 volontaire de la part du laboratoire.

18 Q. **[363]** Vous demandez, mais vous demandez pour  
19 installer des égouts.

20 R. Oui.

21 Q. **[364]** On sait que les égouts ne sont pas installés  
22 sur le trottoir. Comment expliquez-vous que les  
23 sondages se sont faits sur le trottoir plutôt que  
24 dans l'asphalte?

25 R. Je ne me souviens pas si on a posé la question au

1           laboratoire, mais la seule explication qui semble  
2           logique, c'est que dans le boulevard Saint-Laurent,  
3           j'imagine, il y a beaucoup de circulation, il y  
4           avait peut-être des entraves, il y avait peut-être  
5           des ventes de trottoir, je ne le sais pas. Alors,  
6           les gens ont décidé... du laboratoire, ont décidé  
7           de faire ça sous les trottoirs. Mais, comme je vous  
8           dis, c'est très, très exceptionnel.

9           Q. **[365]** O.K. Autre chose. Il devait exister des plans  
10           existants de la rue Saint-Laurent avant de faire  
11           faire ceux-là, là, avant que vous fassiez vous-même  
12           ces plans et devis-là. Il devait en exister avant,  
13           des plans et devis.

14          R. Il existait des plans.

15          Q. **[366]** Bon. Il existait des plans et ces plans-là  
16           existaient alors que vous étiez là, parce que ça  
17           faisait longtemps que vous étiez à la Ville de  
18           Montréal.

19          R. Oui, définitivement.

20          Q. **[367]** Bon. Alors, vous deviez savoir qu'il existait  
21           une dalle de béton sur le boulevard Saint-Laurent.

22          R. Absolument.

23          Q. **[368]** Donc, c'est consciemment que vous avez  
24           préparé des plans et devis en faisant abstraction  
25           de la dalle de béton?

1 R. Vous avez dit c'est consciemment que j'ai fait ça?

2 Q. **[369]** Oui.

3 R. Bien, moi, je vous dis que c'est le contraire.

4 C'est une erreur grossière de ma part, je l'admets.

5 Et quand monsieur Zambito dit qu'il m'a appelé pour

6 me faire mention de ça, malheureusement je ne me

7 souviens absolument pas de ce coup de téléphone là,

8 mais s'il m'a appelé après l'ouverture des

9 soumissions, évidemment il n'y avait plus rien à

10 faire, il était trop tard. S'il m'avait appelé

11 quelques jours avant l'ouverture des soumissions, à

12 ce moment-là, du moment qu'un entrepreneur nous

13 appelle dans un temps normal, avant l'ouverture des

14 soumissions, on fait les corrections, on fait les

15 corrections qui s'imposent. On fait... on produit

16 un addendum, qu'on appelle. On envoie la correction

17 à tous les entrepreneurs, puis on connaît les

18 entrepreneurs parce qu'on a les listes

19 d'entrepreneurs, et c'est corrigé.

20 Ça fait que, moi, je vous dis - parce qu'on

21 a parlé d'omission volontaire ou des choses comme

22 ça, là, je ne me souviens pas trop - mais je vous

23 dis que c'est définitivement une erreur de ma part

24 et je l'admets, mais il n'était pas question... il

25 n'est pas question que c'était une omission

1           volontaire ou quoi que ce soit.

2           Q. **[370]** O.K. Alors, sur ce, nous allons aller à la  
3           pause, Maître Gallant.

4           Me DENIS GALLANT :

5           Oui.

6           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7           REPRISE DE L'AUDIENCE

8           MADAME LA GREFFIÈRE :

9           Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même  
10          serment.

11          R. Très bien.

12          Me DENIS GALLANT :

13          Q. **[371]** Alors, Monsieur Surprenant, j'aimerais juste  
14          maintenant qu'on porte notre attention au système  
15          Gespro. Vous évaluez... À quel moment ce système  
16          informatiquelà est entré en fonction à la Ville de  
17          Montréal?

18          R. Bien, je le situerais à la fin des années mil neuf  
19          cent quatre-vingt-dix (1990).

20          Q. **[372]** À la fin des années mil neuf cent quatre-  
21          vingt-dix (1990).

22          R. Oui.

23          Q. **[373]** Parfait. Vous avez parlé tantôt que ce  
24          système-là, vous deviez l'alimenter manuellement en  
25          raison des augmentations fulgurantes du début des

1 années deux mille (2000), c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[374]** Parfait. Et juste nous dire, là, à partir de  
4 ce moment-là, vous ne pouvez pas... Est-ce que vous  
5 pouvez, seul, décider quel montant vous allez  
6 mettre dans Gespro ou vous devez nécessairement en  
7 parler à vos supérieurs? Comment ça fonctionnait?

8 R. Bien, je vous ai parlé des listes de prix unitaires  
9 globaux...

10 Q. **[375]** Oui.

11 R. ... qui nous servaient à faire des estimations  
12 préliminaires. Ça, à toutes les années c'était  
13 ajusté, en collégialité avec les autres ingénieurs  
14 des autres domaines, pavage, trottoirs, et on  
15 fixait des augmentations pour l'année suivante.  
16 Mais le système Gespro, lui, il s'alimentait  
17 automatiquement, selon les années antérieures.

18 Q. **[376]** O.K.

19 R. Ça fait que le système Gespro, on ne pouvait pas  
20 le... On ne pouvait pas le changer. Il s'ajustait  
21 automatiquement, selon les années antérieures,  
22 selon les contrats antérieurs. Sauf qu'on pouvait  
23 changer l'estimation Gespro.

24 Q. **[377]** O.K. Puis c'est là-dessus que je veux que  
25 vous alliez plus en détail. Comment on faisait ça?

1           Alors, on faisait un calcul à la mitaine, puis on  
2           gonflait consciemment les prix?

3           R. Non. Si le contrat était sorti, par exemple, à deux  
4           millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$) et  
5           que notre estimation Gespro était deux millions  
6           deux cents (2 200 000), bien, à ce moment-là, comme  
7           j'ai dit tout à l'heure, c'était possible  
8           d'augmenter l'estimation Gespro. Il s'agissait  
9           d'aller sur les systèmes informatiques.

10          Q. **[378]** O.K. Mais j'imagine que vous aviez des  
11          comptes à rendre? On parle de gros sous, là.

12          R. Oui.

13          Q. **[379]** On parle de gros sous, on parle de prix  
14          unitaires, on parle de montants qui ne sont plus du  
15          tout les mêmes qu'auparavant. J'imagine que vous  
16          devez en parler à vos supérieurs ou est-ce que vous  
17          aviez toute la latitude voulue pour faire ces  
18          modifications-là et les entrer dans le système  
19          Gespro?

20          R. Non, non, non. Je n'avais pas la latitude, là. Ce  
21          n'était pas moi qui décidais qu'est-ce qu'on fait  
22          ou qu'est-ce qu'on ne fait pas. Bien, dans  
23          l'exemple que je vous ai donné, si l'augmentation  
24          Gespro était trop faible par rapport au contrat, à  
25          la valeur du contrat qui venait d'ouvrir, on

1 changeait l'estimation Gespro, et puis...

2 Q. **[380]** C'est ça que je ne vous suis pas, là. C'est-  
3 tu le « on », c'est-tu le « je » qui parle? Est-ce  
4 qu'on doit nécessairement faire une note de service  
5 à son supérieur? Parce que vous avez... vous  
6 avez... Je reviens au début...

7 R. Bien oui...

8 Q. **[381]** Laissez-moi terminer. Je reviens au début de  
9 votre témoignage, la semaine dernière, vous dites à  
10 un moment donné, puis je reprends toujours comme  
11 point de départ le contrat de monsieur Catania.  
12 Puis dire à un moment donné, vous aviez dit « Je le  
13 présente, je vais le faire passer au comité  
14 exécutif », puis on s'est aperçu que ce n'est pas  
15 vous qui faisiez passer rien, là.

16 R. Non.

17 Q. **[382]** Vous faisiez un rapport...

18 R. Oui.

19 Q. **[383]** ... puis après ça, ça montait dans la  
20 hiérarchie jusqu'au comité exécutif. Alors moi, ma  
21 question, est-ce que c'est la même chose avec  
22 Gespro? Je vous ai posé la question tantôt, est-ce  
23 que Gilles Surprenant, lui-même, peut prendre sur  
24 lui de gonfler des chiffres et d'alimenter un  
25 système comme le système Gespro?

1 R. Oui. Il y a deux choses. Quand le système Gespro  
2 nous donnait une estimation, par exemple de deux  
3 millions (2 M), puis le contrat sortait à deux  
4 millions deux cent mille (2 200 000), par exemple,  
5 c'était assez proche comme estimation. Là, à ce  
6 moment-là, je faisais un rapport de vote de crédit  
7 avec des notes explicatives, pour expliquer un peu  
8 pourquoi le contrat coûte plus cher que notre  
9 estimation. Mais à ce moment-là, les notes  
10 explicatives que je faisais, je faisais ça en  
11 collaboration avec monsieur Themens, qui était  
12 chargé, lui, de transmettre les dossiers vers le  
13 comité exécutif.

14 Q. **[384]** Donc...

15 R. Donc, on mettait... on mettait des notes  
16 explicatives, puis moi j'écrivais un texte, puis ça  
17 arrivait que monsieur Themens corrigeait mon texte,  
18 ou me disait, « Mets ça, puis ça va bien passer. »

19 Q. **[385]** Mais selon vous, est-ce que monsieur Themens  
20 était au courant que, techniquement, c'était de  
21 votre propre chef, là? C'est-à-dire, c'était pour  
22 accoter ce que les entrepreneurs vous demandaient?

23 R. Bien...

24 Q. **[386]** À savoir, augmenter les prix unitaires?

25 R. Bien, monsieur Themens était au courant de toute



1           cette situation-là.

2           Q. **[387]** O.K. Et...

3           R. Et puis l'autre point que je voudrais mentionner,  
4           c'est que c'est arrivé quelques fois,  
5           malheureusement je ne me souviens pas sur quels  
6           contrats mais peut-être qu'en épluchant des  
7           contrats ultérieurement on va peut-être le voir.  
8           C'est arrivé que si, par exemple, le contrat était  
9           sorti à cinq millions (5 M) et puis qu'on avait une  
10          estimation Gespro de quatre millions (4 M), c'est  
11          déjà arrivé. À ce moment-là on a annulé, on a  
12          rejeté la première estimation Gespro et on en a  
13          fait une autre. Et puis ça...

14          Q. **[388]** Et quand on dit « on », c'est qui ça?

15          R. « On », bien, c'est... c'est en collaboration,  
16          toujours, avec monsieur Themens. Et puis je sais  
17          que monsieur Themens se rapportait toujours à  
18          monsieur Marcil, donc...

19          Q. **[389]** Mais ce bout-là, il vous échappe, là, ce que  
20          j'ai compris. C'est-à-dire, le bout entre Themens  
21          et Marcil, ça, vous n'êtes pas au courant de ça?

22          R. Non.

23          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24          Q. **[390]** Quand vous dites que vous en avez fait une  
25          autre, là, dans le système Gespro, vous êtes allé

1           modifier la liste globale ou bien donc, vous avez  
2           tout simplement pris un autre fichier Excel puis  
3           vous avez sorti une autre estimation; comment vous  
4           faisiez ça, concrètement?

5           R. Bien, c'est une autre estimation complètement qui a  
6           été faite. Et la première... l'estimation  
7           originale, je ne sais pas si elle était détruite,  
8           je ne sais pas si elle est restée dans le système,  
9           mais je ne penserais pas. Parce qu'il me semble que  
10          monsieur Themens m'avait dit qu'il n'y avait pas de  
11          problème de ce côté-là. Il était pas mal plus  
12          spécialiste en informatique que moi, là.

13          Q. **[391]** Monsieur Themens, il le sait, là, que c'est  
14          de la collusion qui se passe et qu'on joue avec les  
15          chiffres pour essayer de justifier les budgets,  
16          pour permettre... pour mettre l'approbation par le  
17          comité exécutif? Il le sait, là, avec vous, là?

18          R. Bien, moi, je pense qu'il le sait.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Q. **[392]** Bien là, écoutez, là...

21          R. Oui.

22          Q. **[393]** ... le commissaire...

23          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24          Q. **[394]** Vous n'avez jamais échangé avec lui, là, vous  
25          n'avez jamais dit...

1 R. Non, non, bien...

2 Q. **[395]** ... « Il faut qu'on travaille ensemble pour  
3 faire changer (inaudible) » ?

4 R. O.K. Je vais être plus précis. Il le sait.

5 Q. **[396]** Il le sait.

6 R. Oui.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[397]** Quand on dit, il y a un estimé qui sort du  
9 système Gespro puis ce qu'on fait c'est qu'on...  
10 vous ne savez pas si les données sont détruites  
11 mais, carrément, on en refait une autre.

12 R. Oui. C'est arrivé à quelques occasions.

13 Q. **[398]** À quelques occasions; combien de reprises à  
14 peu près?

15 R. Une situation comme celle-là ce n'est pas arrivé  
16 souvent, je dirais peut-être trois, quatre fois au  
17 cours des années... au cours de ces huit années-là.

18 Q. **[399]** Puis qu'est-ce qui est plus la situation,  
19 entre guillemets, normale...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si vous me permettez.

22 Q. **[400]** Quand vous dites « il le sait », c'est bien  
23 monsieur Themens qui vous avait fait venir dans son  
24 bureau puis qui avait sorti une liasse de billets  
25 de cent dollars (100 \$) puis qui disait que ça

1 venait de Conte?

2 R. Exact.

3 Q. **[401]** Bon.

4 R. J'ai dit qu'il m'avait dit que ça venait de Tony.

5 Q. **[402]** Par déduction, vous, parce que ce Tony Conte  
6 se faisait toujours appeler Tony?

7 R. Par ma déduction à moi...

8 Q. **[403]** C'est ça.

9 R. ... je pensais que c'était Tony Conte.

10 Q. **[404]** C'est ça.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[405]** Donc, si je peux résumer votre témoignage.

13 Dans les cas majeurs, quand vraiment on a un  
14 montant qui est de beaucoup supérieur à l'estimé  
15 Gespro, il est arrivé à certaines occasions qu'on  
16 annule tout et qu'on refasse un nouvel estimé  
17 Gespro?

18 R. Oui.

19 Q. **[406]** Mais, dans la majorité des cas, ce sont des  
20 corrections qui sont faites, on augmente de  
21 quelques cent mille, c'est exact?

22 R. Exact. Exact. On met des notes explicatives pour  
23 s'assurer que ça va se rendre au comité exécutif,  
24 en passant, évidemment, par tous les niveaux  
25 hiérarchiques, qui doivent vérifier tous nos

1           rapports.

2           Q. **[407]** À votre connaissance personnelle, est-ce  
3           qu'il y a d'autre monde... d'autres personnes,  
4           plutôt, que monsieur Themens ou vous-même qui ont  
5           eu à trafiquer, là, le programme Gespro?

6           R. Non, pas à ma connaissance.

7           Q. **[408]** Pas à votre connaissance?

8           R. Non. Non.

9           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10          Q. **[409]** Est-ce que monsieur Themens se rend au comité  
11          exécutif pour présenter les projets, est-ce que  
12          vous savez ça? Est-ce que vous savez si monsieur  
13          Themens assistait au comité exécutif...

14          R. Non, pas du tout.

15          Q. **[410]** ... pendant l'analyse des projets?

16          R. Non, pas du tout, ce n'était pas dans ses  
17          fonctions. Monsieur Themens était au bureau, chez  
18          nous, et puis, lui, son travail c'était d'acheminer  
19          les dossiers vers les instances supérieures.  
20          Mais...

21          Q. **[411]** Est-ce que vous savez si le supérieur,  
22          monsieur Marcil, lui, assistait aux séances du  
23          comité exécutif pour analyser les projets?

24          R. Bien, je ne pourrais pas dire, je ne suis pas au  
25          courant. C'est possible mais je ne suis pas au

1 courant.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[412]** Dans les années deux mille (2000), vous  
4 sortiez... je parle de la décennie, là, jusqu'à  
5 votre retraite, de deux mille (2000) à deux mille  
6 neuf (2009), là, vous sortiez combien de contrats  
7 par année, environ? Est-ce que ça a été une grosse  
8 décennie ça, en fonction des réfections, des  
9 constructions d'égouts et d'aqueducs?

10 R. Non, pas vraiment. Si on compare à la décennie mil  
11 neuf cent quatre-vingt (1980) et mil neuf cent  
12 quatre-vingt-dix (1990), je dirais que la décennie  
13 deux mille (2000), deux mille dix (2010), c'était  
14 peut-être le tiers ou... c'était beaucoup moins que  
15 la première section que je vous ai parlé.

16 Q. **[413]** O.K. Dans les années deux mille (2000)  
17 jusqu'à votre retraite, est-ce que... parce que je  
18 vous ai déjà posé la question pour les années  
19 antérieures, est-ce que vous êtes toujours seul à  
20 la conception au niveau des égouts, aqueducs?

21 R. Non, non, non, pas du tout. Je me souviens, dans  
22 les dernières années, il y avait deux autres  
23 ingénieurs, qui préparaient des plans et devis pour  
24 des projets d'égouts et d'aqueducs. Je ne me  
25 souviens pas de leur nom, là, c'était deux

1           demoiselles, là.

2           Q. **[414]** O.K. Mais je vous dirais, dans l'ensemble,  
3           là, vous évaluez, par année, à peu près combien de  
4           contrats?

5           R. Bien, des années deux mille (2000) à deux mille  
6           neuf (2009), c'était très variable, je dirais qu'en  
7           moyenne, c'était peut-être vingt (20), vingt-cinq  
8           (25) contrats par année. Mais je dirais qu'il y a  
9           seulement l'année deux mille quatre (2004) qui a  
10          été une grosse année, j'ai peut-être préparé une  
11          trentaine de projets, mais je me souviens que  
12          l'année deux mille huit (2008) et deux mille neuf  
13          (2009) ça a été des très petites années. Et je me  
14          souviens que l'année deux mille trois (2003) j'ai  
15          préparé pour à peu près cinq millions (5 M) en  
16          valeur de contrats. Donc c'était une très petite  
17          année chez nous.

18          Q. **[415]** O.K. Et je vous dirais, vous avez parlé  
19          tantôt, vous avez parlé de neuf entrepreneurs, on y  
20          reviendra, mais est-ce que vous faites, un, est-ce  
21          que vous vous souvenez de la dixième personne?

22          R. J'ai trouvé le dixième, il me semble que c'était  
23          Conex Construction avec monsieur Tony Conte.

24          Q. **[416]** O.K. Et vous, là, pendant toutes ces années-  
25          là, en termes de pourcentage, là, avec qui, quel

1           entrepreneur vous faisiez le plus souvent affaire,  
2           qui vous a donné le plus d'argent, dans un ordre  
3           décroissant?

4           R. Bien je dirais que possiblement, bien je dirais  
5           comme les gros entrepreneurs, là, il y avait  
6           monsieur, il y avait Construction Frank Catania, il  
7           y avait Catcan, Infrabec, et puis, excusez, Joe...  
8           Garnier Construction.

9           Q. **[417]** O.K.

10          R. Et puis je dirais que pour, pour le reste ça se  
11          partageait entre tous les autres entrepreneurs.

12          Q. **[418]** On va commencer avec monsieur Borsellino.  
13          Monsieur Borsellino vous donnait de l'argent. Est-  
14          ce que monsieur Borsellino vous donnait d'autres  
15          gratifications? Si oui, lesquelles? D'autres  
16          cadeaux, par exemple?

17          R. Bien c'était surtout des cadeaux à l'occasion du  
18          temps des Fêtes, des choses comme ça, des  
19          bouteilles de vin ou des choses comme ça. Des  
20          dîners à l'occasion, des billets de hockey à  
21          l'occasion.

22          Q. **[419]** À l'occasion, est-ce qu'on peut parler de  
23          voyage?

24          R. Non.

25          Q. **[420]** Tournoi de golf?



1 R. Tournoi de golf, oui.

2 Q. **[421]** Payé par l'entrepreneur.

3 R. Oui, oui, oui, absolument.

4 Q. **[422]** Parfait. Et quand on parle de billets de  
5 hockey, est-ce qu'on parle que ça se faisait de  
6 façon récurrente, des bons billets de hockey au  
7 Centre Bell?

8 R. Dans le cas de monsieur Borsellino, non, c'est  
9 arrivé quelques fois, mais ce n'était pas fréquent.

10 Q. **[423]** Parfait. Monsieur Catania maintenant, de  
11 Frank Catania, Paolo Catania ou Frank Catania, là,  
12 des cadeaux?

13 R. Bien à peu près la même chose, je dirais des  
14 bouteilles de vin dans le temps des Fêtes, bien des  
15 dîners, des tournois de golf à l'occasion, c'est  
16 arrivé, des soupers aussi durant le temps des  
17 Fêtes. Je me souviens, je suis allé à quelques  
18 soupers où est-ce que, bien il y avait beaucoup de  
19 gens présents, il y avait beaucoup de gens de la  
20 Ville de Montréal, il y avait mes patrons qui  
21 étaient là, puis...

22 Q. **[424]** Ça se faisait où généralement les soupers de  
23 la compagnie F. Catania?

24 R. Moi je suis allé deux fois, si je me souviens bien,  
25 c'était au restaurant Le Muscadin.

1 Q. **[425]** À quel endroit, ça?

2 R. Dans le, c'est dans le Vieux-Montréal, sur la rue  
3 Notre-Dame je crois.

4 Q. **[426]** Des invitations à des tournois de golf par la  
5 compagnie F. Catania?

6 R. Oui, c'est arrivé à l'occasion.

7 Q. **[427]** Pouvez-vous être plus précis? Qui payait?

8 R. Bien c'était, c'était l'entrepreneur.

9 Q. **[428]** Des voyages, monsieur Catania est-ce qu'il  
10 vous en a déjà payé, F. Catania?

11 R. Monsieur... non, non.

12 Q. **[429]** La compagnie F. Catania.

13 R. Non, non.

14 Q. **[430]** Ensuite de ça, la compagnie Catcan?

15 R. Oui. Bien c'était le même principe, je pourrais  
16 vous donner la même réponse pour Catcan.

17 Q. **[431]** Des voyages, des dîners?

18 R. Pas de voyage, pas de voyage.

19 Q. **[432]** Des dîners, des cadeaux, des billets de  
20 hockey?

21 R. Pas vraiment, pas vraiment, Catcan.

22 Q. **[433]** O.K.

23 R. Mais je me souviens que Paolo Catania m'avait déjà  
24 donné deux billets pour aller voir un spectacle de  
25 Madonna au Centre Bell.

1 Q. **[434]** Quand ça?

2 R. Bien, je ne me souviens pas exactement, peut-être  
3 en deux mille sept (2007), deux mille huit (2008)  
4 dans ces coins-là.

5 Q. **[435]** Ensuite de ça, la compagnie Conex, Tony  
6 Conte?

7 R. Oui.

8 Q. **[436]** Des voyages?

9 R. Oui.

10 Q. **[437]** Vous en avez évoqué un avec monsieur Rizzuto,  
11 est-ce qu'il y en a eu d'autres?

12 R. Il y en a eu deux autres, si je me souviens bien.

13 Q. **[438]** Quels endroits et quand?

14 R. Bien je dirais les années deux mille cinq (2005),  
15 deux mille six (2006), les deux fois c'était à  
16 Cuba.

17 Q. **[439]** O.K. À quel endroit à Cuba?

18 R. À Varadero, Cuba.

19 Q. **[440]** Varadero?

20 R. Oui.

21 Q. **[441]** Avec qui?

22 R. Si ma mémoire est fidèle, les deux fois c'était  
23 avec monsieur Leclerc, monsieur Themens, monsieur  
24 Conte et moi.

25 Q. **[442]** O.K. Qui payait pour les ingénieurs de la

1 Ville de Montréal, qui a payé lors de ces voyages-  
2 là?

3 R. Le premier voyage, nous on a payé... on a payé  
4 notre forfait.

5 Q. **[443]** Forfait... Forfait voyage...

6 R. Bien...

7 Q. **[444]** ... ou forfait golf?

8 R. Le forfait voyage. Le voyage. Ça, je me souviens.  
9 Et je peux vous dire que le deuxième voyage...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[445]** Attendez juste un instant. Le premier, vous  
12 l'avez payé, mais est-ce qu'il vous a été remboursé  
13 d'une façon ou d'une autre?

14 R. Non.

15 Q. **[446]** D'aucune façon?

16 R. Non mais c'est pour ça que j'allais parler du  
17 deuxième.

18 Q. **[447]** O.K.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[448]** Vous vous êtes repris sur le deuxième?

21 R. Bien, on ne s'est pas repris, mais monsieur...  
22 Monsieur Conte nous avait offert qu'on paie,  
23 effectivement, le voyage, et puis que lui, après,  
24 il nous avait remis le montant en argent.

25 Q. **[449]** Et vous estimez ça, c'était une valeur de

1           combien, ça?

2           R. Bon, c'était autour de... Je pense que c'était  
3           mille... mille six cents dollars (1 600 \$) à peu  
4           près.

5           Q. **[450]** O.K. Mais je vais revenir au premier voyage.  
6           Est-ce que c'était celui avec monsieur Rizzuto, ça,  
7           ou c'était... Parce que là vous avez parlé de deux  
8           voyages, vous avez parlé de monsieur Leclerc,  
9           tantôt vous avez parlé de, ou ce matin vous avez  
10          parlé de monsieur Leclerc, il était présent lorsque  
11          vous avez rencontré monsieur Rizzuto...

12          R. Oui.

13          Q. **[451]** ... et vous n'avez pas parlé de monsieur  
14          Themens. Alors moi je veux savoir, là, est-ce que  
15          les deux voyages à Cuba, monsieur Themens était là?

16          R. Oui. Oui, effectivement.

17          Q. **[452]** O.K. Mais c'est vrai, vous avez raison, ce  
18          n'était pas à Cuba, donc c'est un troisième voyage  
19          que vous avez fait avec monsieur Conte.

20          R. Oui.

21          Q. **[453]** Ça c'est en République Dominicaine.

22          R. Oui. Exact.

23          Q. **[454]** Et ça, il y avait seulement que monsieur  
24          Leclerc.

25          R. Oui.

1 Q. **[455]** O.K.

2 R. Avec monsieur Conte.

3 Q. **[456]** O.K. Et vous avez dit que ce voyage-là, ça,  
4 ça ne vous a pas coûté un sou. En République  
5 Dominicaine.

6 R. Je ne me souviens pas vraiment. Mais, possiblement  
7 que ça avait été payé par l'entrepreneur.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[457]** Bien, ce matin vous avez dit que c'était  
10 monsieur Conte qui avait payé...

11 R. Oui.

12 Q. **[458]** ... toutes les dépenses, puis que vous  
13 n'aviez rien payé. En République Dominicaine.

14 R. Alors, je maintiens ce que j'ai dit.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[459]** O.K. Ensuite de ça, vous allez aller...  
17 Qu'est-ce qui vient en premier? C'est-tu le voyage  
18 en République, ou c'est un voyage à Cuba avant?  
19 Vous souvenez-vous, dans le...

20 R. Non, c'est en République, ça. C'est vers la fin des  
21 années quatre-vingt-dix (90), là, je...

22 Q. **[460]** O.K.

23 R. Quatre-vingt-dix-sept (97), seize (96), quatre-  
24 vingt-dix-sept (97). Puis les voyages avec Tony  
25 Conte, c'est deux mille quatre (2004), deux mille

1           cinq (2005), dans ces coins-là.

2           Q. **[461]** O.K. Et les deux autres, ça, vous affirmez  
3           que monsieur Leclerc et monsieur Themens étaient  
4           présents.

5           R. Oui.

6           Q. **[462]** O.K. Et est-ce qu'on comprend que c'est  
7           également des voyages, essentiellement, pour aller  
8           jouer au golf?

9           R. Oui.

10          Q. **[463]** Parfait.

11          R. Oui.

12          Q. **[464]** Et le premier voyage, vous dites que vous  
13          l'avez payé, mais là-bas, les dépenses sont  
14          assumées par qui?

15          R. Bien, c'était un tout inclus, il n'y avait pas  
16          vraiment beaucoup de dépenses. Il y avait des... Il  
17          fallait payer des choses pour le golf, mais toutes  
18          les dépenses étaient payées par monsieur Tony  
19          Conte.

20          Q. **[465]** Donc, toutes les dépenses là-bas étaient  
21          payées par...

22          R. Oui.

23          Q. **[466]** Donc, le golf était payé par monsieur Conte?

24          R. Le golf était inclus dans le forfait. Mais...

25          Q. **[467]** O.K. Mais qu'est-ce qui était payé?

1 R. Mais il fa...

2 Q. **[468]** C'est ça que je ne comprends pas, là.

3 R. Il fallait payer, entre autres, il fallait payer de  
4 l'argent pour le kart, le kart de golf.

5 Q. **[469]** O.K.?

6 R. Je pense que ça coûtait peut-être cent dollars  
7 (100 \$) par jour. Des choses comme ça, là. Mais ça  
8 ce n'était pas...

9 Q. **[470]** Il a...

10 R. Il n'a pas payé des dépenses extraordinaires, là.  
11 C'était tout inclus.

12 Q. **[471]** O.K. Le deuxième, par contre, vous dites que  
13 ça, il vous a remboursé.

14 R. Oui. Bien, moi personnellement, il m'a remboursé.  
15 Pour monsieur Leclerc et monsieur Themens...

16 Q. **[472]** Ça, vous n'êtes pas au courant?

17 R. Je ne suis pas au courant, mais j'imagine que oui.

18 Q. **[473]** O.K. Et ça, vous situez ça deux mille six  
19 (2006), deux mille sept (2007)? Êtes-vous capable  
20 de nous dire, est-ce que c'est deux voyages qui  
21 sont faits la même année, ou ce sont des années  
22 consécutives?

23 R. Non. Je pense que c'est deux années consécutives.  
24 Mais autour de... Oui, deux mille cinq (2005), deux  
25 mille six (2006).



1 Q. **[474]** Parfait. Monsieur Lino Zambito maintenant.

2 R. Oui.

3 Q. **[475]** Alors, monsieur Lino Zambito, je vais vous  
4 montrer une photo. J'ai la pièce. Alors, c'est 13P-  
5 175, Madame Blanchette. Pendant que ça, qu'on...  
6 Bon. Parfait. Alors, je ne vous demanderai pas si  
7 c'est monsieur... Je ne vous demanderai pas si  
8 c'est vous qui avez pris la photo, là.

9 R. Non. Je vous le confirme que ce n'est pas moi.

10 Q. **[476]** Parfait. Ceci étant dit, êtes-vous capable de  
11 nous situer cet endroit-là, et l'année que ça a été  
12 pris, cette photo-là?

13 R. Bien, écoutez, moi j'ai vu cette photo-là il y a  
14 trois semaines, à peu près.

15 Q. **[477]** Vous ne l'aviez jamais vue avant?

16 R. Non.

17 Q. **[478]** Jamais. Est-ce que vous vous souvenez c'est à  
18 quel endroit, ça?

19 R. Bien, c'est quand on est allé... quand on est allé  
20 à l'hôtel de monsieur Zambito.

21 Q. **[479]** O.K.?

22 R. La photo comme telle, bien, c'est au res...  
23 possiblement au restaurant de l'hôtel.

24 Q. **[480]** O.K. On va revenir, là. Alors je comprends,  
25 là, que bon, on vous voit, là, en tout cas à ma

1 gauche, là. Êtes-vous capable de nous identifier  
2 les autres personnes, s'il vous plaît?

3 R. Bien, les personnes que je peux identifier, c'est  
4 monsieur Zambito, évidemment, et monsieur Leclerc.

5 Q. **[481]** Qui est... qui est...

6 R. À sa gauche.

7 Q. **[482]** Parfait?

8 R. Et l'autre personne... Si je me souviens, c'était  
9 un entrepreneur, mais je ne me souviens pas de son  
10 nom. Mais ce n'est pas un entrepreneur qui oeuvrait  
11 dans le même domaine que les égouts, là.

12 Q. **[483]** Parfait. Cette photo-là, vous souvenez-  
13 vous... Ce voyage-là, quand est-ce qu'il a été...  
14 Quand est-ce que vous avez fait ce voyage-là en  
15 compagnie de monsieur Leclerc et monsieur Zambito?

16 R. Bien, possiblement au début des... Bien, sûrement  
17 au début des années deux mille (2000), là. Je ne  
18 peux pas vous dire exactement.

19 Q. **[484]** O.K.

20 R. De deux mille (2000)... entre deux mille (2000) et  
21 deux mille trois (2003), peut-être.

22 Q. **[485]** Je vais arriver à la photo, monsieur Zambito,  
23 la première fois que vous le rencontrez, ça remonte  
24 à quand? Quand vous avez affaire à monsieur  
25 Zambito, là, avant de se retrouver dans un hôtel

1 avec au Mexique, là.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[486]** Vous allez nous dire comment vous avez, et  
4 dans quelles circonstances vous avez rencontré  
5 monsieur Zambito la première fois.

6 R. Bien, j'imagine que c'est sûrement lors de  
7 l'exécution d'un de ses contrats, et puis qu'on  
8 s'était rencontré. Possiblement qu'on s'était  
9 contacté, qu'on s'était parlé pour avoir des  
10 explications techniques, possiblement, sur le  
11 contrat. Et puis sûrement qu'on s'est rencontré  
12 après l'exécution du contrat.

13 Q. **[487]** O.K. Des possiblement, des sûrement, mais à  
14 un moment donné, il y a une chose qui est sûre,  
15 c'est qu'on vous voit sur la photo, vous êtes au  
16 Mexique.

17 R. Oui.

18 Q. **[488]** Comment vous vous rendez là? Est-ce qu'il y a  
19 une invitation? Qui demande... Comment ça s'est...  
20 Comment ça s'est...

21 R. Oui. Bien...

22 Q. **[489]** Comment c'est arrivé que vous vous ramassiez  
23 dans un hôtel au Mexique avec monsieur Zambito?

24 R. Ce que je peux... Ce que je peux vous dire, ce que  
25 je me souviens, c'est que... Juste pour faire une

1 petite parenthèse, j'étais ami avec monsieur  
2 Leclerc, évidemment, comme on le sait, et monsieur  
3 Leclerc était souvent en contact avec les  
4 entrepreneurs. Et je me souviens que monsieur  
5 Leclerc m'avait dit, « Gilles, on a une invitation  
6 pour aller au Mexique. Ça te tente-tu? » Bien, j'ai  
7 dit, « bien oui. » Ça fait que c'est comme ça que  
8 ça s'est passé.

9           Contrairement à ce qui avait été avancé  
10 dans un témoignage antérieur, je ne me souviens pas  
11 vraiment d'avoir insisté auprès de monsieur Zambito  
12 pour qu'il nous emmène absolument dans son hôtel.

13 Q. **[490]** O.K. Mais une chose est sûre, c'est que vous  
14 êtes allé.

15 R. Oui.

16 Q. **[491]** Et vous êtes allé... Ce que vous nous dites,  
17 c'est que vous êtes allé possiblement avec les  
18 contacts que monsieur Leclerc pouvait avoir, c'est  
19 plus ça? Monsieur Zambito, est-ce que...

20 R. Bien, parce qu'en réalité, moi, je n'avais pas  
21 vraiment beaucoup de contacts avec les  
22 entrepreneurs. Comparativement à monsieur Leclerc,  
23 évidemment. Puis la plupart du temps, la plupart  
24 des voyages qu'on a faits, ou des invitations à des  
25 tournois de golf ou des choses comme ça, bien, ça

1           originait de monsieur Leclerc, qui me demandait si  
2           ça m'intéressait.

3           Q. **[492]** Vous étiez au courant que l'hôtel appartenait  
4           à la famille de monsieur Zambito?

5           R. Oui.

6           Q. **[493]** O.K. Vous aviez cette information-là?

7           R. Oui.

8           Q. **[494]** Qui a payé le voyage?

9           R. Bien moi, si je me souviens bien, on avait payé le  
10          billet d'avion, et le forfait comme tel, chez  
11          monsieur Zambito, bien, c'est... Sûrement que c'est  
12          lui qui avait payé.

13          Q. **[495]** Je ne comprends pas, là. Vous l'avez payé,  
14          vous ne l'avez pas payé, mais est-ce qu'il vous a  
15          remboursé? Comment ça s'est passé?

16          R. Non non mais moi, ce que je me souviens, c'est  
17          d'avoir payé nos billets d'avion.

18          Q. **[496]** O.K. Mais le restant...

19          R. Mais pour le reste, à partir du moment où on a mis  
20          les pieds à l'hôtel...

21          Q. **[497]** Au Mexique.

22          R. C'est monsieur Zambito qui s'est occupé de payer  
23          toutes les dépenses, là.

24          Q. **[498]** O.K. Vous avez passé une semaine. Est-ce que  
25          c'est une semaine, deux semaines avec monsieur

1           Zambito?

2           R. Une semaine.

3           Q. **[499]** Une semaine.

4           R. Oui.

5           Q. **[500]** Et vous avez fait quoi, là, avec un  
6           entrepreneur en construction, pendant une semaine,  
7           avec monsieur Leclerc?

8           R. On a joué au golf.

9           Q. **[501]** O.K. Puis outre jouer au golf, est-ce qu'il y  
10          a eu des discussions?

11          R. Aucune discussion. Bien, pas... pas à ma  
12          connaissance, en tout cas.

13          Q. **[502]** Vous jouez silencieusement au golf, vous?

14          R. Oui, la plupart du temps.

15          Q. **[503]** Hein? Vous ne parlez pas? Il n'y a pas de  
16          discussion, là.

17          R. Pas au golf, non.

18          Q. **[504]** O.K. Mais...

19          R. Non non, ce que...

20          Q. **[505]** Là je pense que vous ne jouez pas au golf,  
21          là, vous trinquez, là.

22          R. Non, bien on parlait... On ne parlait pas, avec  
23          tous ces gens-là, c'est des gens qui n'étaient même  
24          pas dans le domaine, je pense, de la construction,  
25          ça fait que, on n'a pas... On n'a pas élaboré là-

1 dessus. On n'a pas parlé de contrats, on n'a pas  
2 parlé de choses comme ça. Absolument pas.

3 Q. **[506]** O.K.

4 R. Oui.

5 Q. **[507]** Pendant une semaine de temps.

6 R. Oui.

7 Q. **[508]** Même pas monsieur Leclerc.

8 R. Pardon?

9 Q. **[509]** Même pas monsieur Leclerc. Vous n'avez pas  
10 entendu de conversations entre monsieur Zambito et  
11 monsieur Leclerc par rapport à des contrats de la  
12 Ville de Montréal, rien?

13 R. Non. Pas du tout.

14 Q. **[510]** Parfait. Je vais... Est-ce qu'il y a eu  
15 d'autres voyages avec monsieur Zambito, ou dans son  
16 hôtel à monsieur Zambito?

17 R. Oui.

18 Q. **[511]** Oui?

19 R. Quelques... Il faudrait que je voie. Je pense que  
20 c'est deux ou trois fois par la suite, monsieur  
21 Leclerc, Themens et moi, on est allés jouer au golf  
22 à l'hôtel là-bas.

23 Q. **[512]** Il s'appelait comment l'hôtel là-bas?

24 R. Le Grand Marival.

25 Q. **[513]** O.K. Ça, ce qu'on comprend de votre

1           témoignage, c'est la première fois que vous y  
2           alliez?

3           R. Oui.

4           Q. **[514]** Et ça, vous y alliez avec monsieur Zambito?

5           R. Oui.

6           Q. **[515]** Qui a voyagé avec vous?

7           R. Oui.

8           Q. **[516]** Et vous parlez de deux, trois autres fois;  
9           c'est-tu deux, c'est-tu trois?

10          R. Bien, je pense que c'est trois, trois fois, où est-  
11          ce qu'on est allés, monsieur Leclerc, Themens et  
12          moi, seuls pour aller jouer au golf et profiter  
13          de... d'une semaine de vacances.

14          Q. **[517]** Et ça, la même question qu'avec les voyages  
15          que vous avez faits avec monsieur Conte, est-ce que  
16          vous pouvez nous les situer quand, là, dans un  
17          ordre logique ou séquentiel, là? Une fois par  
18          année, deux fois par année, c'est quoi?

19          R. Bien, je dirais une fois par année, dans les années  
20          deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),  
21          deux mille cinq (2005), peut-être. Quelque chose  
22          comme ça. Autour de là.

23          Q. **[518]** Et, malgré l'absence de monsieur Zambito, qui  
24          payait ces voyages-là?

25          R. Bien, le souvenir que, moi, j'ai c'est qu'on payait



1           notre forfait, notre forfait complet, et là-bas,  
2           étant donné qu'on connaissait monsieur Zambito, on  
3           était... comment dirais-je? Nos chambres étaient  
4           comme « upgradées », on avait des chambres, je  
5           dirais, plus luxueuses ou des choses comme ça, là.  
6           Mais... c'était comme ça.

7           Q. **[519]** Jamais, à un moment donné, que vous avez payé  
8           vos forfaits et que vous avez... vous avez été  
9           remboursé?

10          R. Non.

11          Q. **[520]** Jamais?

12          R. Non.

13          Q. **[521]** O.K. Monsieur Zambito vous a offert un  
14          premier voyage, en tout cas, deuxième... trois  
15          autres voyages, le bénéfice, peut-être, de chambres  
16          « upgradées ». D'autres avantages qu'il vous  
17          donnait pendant que vous étiez là-bas?

18          R. Pendant qu'on était là-bas?

19          Q. **[522]** Oui.

20          R. Non. Non, parce qu'on payait notre golf,  
21          évidemment, puis il n'y avait pas d'autres  
22          avantages.

23          Q. **[523]** C'était quoi l'avantage de retourner au  
24          Mexique, là, il y a d'autres places dans le monde,  
25          Varadero, et caetera, là, pourquoi retourner trois

1 fois à l'hôtel de monsieur Zambito s'il n'y a pas  
2 plus d'avantages que d'avoir des chambres  
3 « upgradées »?

4 R. Bien, ce n'est pas pour faire de la publicité mais  
5 c'est un... c'est un très bel endroit, c'est super  
6 beau. Il y a des beaux terrains de golf à cet  
7 endroit-là.

8 Q. **[524]** Ça coûte combien aller là, tout inclus?

9 R. Bien, c'est autour de deux mille dollars (2 000 \$).

10 Q. **[525]** Plus l'avion ou avec l'avion?

11 R. Non, avec l'avion. L'avion inclus. Oui, oui. Parce  
12 que le golf n'était pas inclus, donc il y avait  
13 seulement que l'avion et l'hôtel.

14 Q. **[526]** O.K. Monsieur Zambito, outre la disponibilité  
15 de son hôtel, des cadeaux?

16 R. Ah! bien oui, des cadeaux durant le temps des  
17 Fêtes. Lino... il y avait des invitations surtout à  
18 son terrain de golf, il était membre d'un terrain  
19 de golf privé.

20 Q. **[527]** Lequel?

21 R. C'est le Club de golf Islesmere, à Laval, je crois.  
22 On est allé là, bien, je dirais, deux, trois fois.

23 Q. **[528]** Qui « on »?

24 R. Il y avait monsieur Leclerc et... bien, en général,  
25 c'était monsieur Leclerc et moi. Je ne me souviens

1 pas s'il y avait quelqu'un d'autre.

2 Q. **[529]** O.K. Donc...

3 R. Et puis, en plus, monsieur Zambito, on savait qu'il  
4 nous invitait dans le temps des Fêtes, à un souper.  
5 À ces soupers-là, je me souviens, il y avait des  
6 participants de la Ville de Montréal. Et à ses  
7 journées de golf. Des fois il organisait aussi des  
8 journées de golf à son terrain, avec... je me  
9 souviens, une année, on était peut-être une dizaine  
10 d'employés de la Ville de Montréal, dont monsieur  
11 Marcil, monsieur Vézina puis monsieur Leclerc  
12 puis... en tout cas, plusieurs.

13 Q. **[530]** Combien de fois, à combien de reprises vous  
14 avez pu bénéficier des tournois de golf de la part  
15 de monsieur Zambito?

16 R. Je dirais les... c'était des journées de golf qu'il  
17 organisait ou pour un groupe ou c'était une journée  
18 de golf qu'il organisait pour monsieur Leclerc et  
19 moi. Donc, pas des tournois de golf, je ne me  
20 souviens pas que monsieur Zambito nous ait payé des  
21 tournois de golf.

22 Q. **[531]** O.K. Moi j'ai une confirmation de golf ici en  
23 date du dix-huit (18) septembre deux mille sept  
24 (2007) dans laquelle je vois les invités de la  
25 Ville de Montréal qui sont Robert Marcil, Gilles

1 Vézina, Yves Themens, Luc Leclerc, Gilles  
2 Surprenant, Michel Paquette, François Thériault,  
3 Mario Duguay et Gilles Robillard. Est-ce que vous  
4 vous souvenez de ce tournoi de golf là?

5 R. En quelle année vous avez dit?

6 Q. **[532]** Dix-huit (18) septembre deux mille sept  
7 (2007)?

8 R. Et c'était...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excusez-moi, quel est le dernier nom que vous avez  
11 mentionné?

12 Me DENIS GALLANT :

13 Gilles Robillard.

14 R. Oui, je me souviens de cette journée-là, oui.

15 Q. **[533]** O.K.

16 R. Absolument.

17 Q. **[534]** O.K. Et parce que vous faites une distinction  
18 entre les tournois de golf et les... vous faites  
19 une distinction entre les tournois de golf et les  
20 parties de golf?

21 R. Oui.

22 Q. **[535]** Est-ce qu'il y en a eu d'autres tournois de  
23 golf comme ça où est-ce que des fonctionnaires de  
24 la Ville de Montréal étaient invités par monsieur  
25 Zambito?

1 R. À ma connaissance c'est le seul auquel moi j'ai  
2 participé. S'il y en a eu d'autres, je n'étais pas  
3 là.

4 Q. **[536]** Parfait. Au niveau des parties de golf payées  
5 par... parce que ça, j'imagine, là, quand vous êtes  
6 invité dans un tournoi de golf comme ça, là...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[537]** O.K. Vous, est-ce que vous avez payé votre  
9 part?

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[538]** Êtes-vous au courant si quelqu'un d'autre de  
12 la Ville de Montréal a payé?

13 R. Bien, moi je suis convaincu que personne n'a payé,  
14 mais évidemment je ne peux pas le prouver, mais moi  
15 je n'ai pas payé, puis je serais très surpris  
16 d'entendre quelqu'un dire qu'il a payé pour une  
17 invitation comme ça.

18 Q. **[539]** Parfait. Au niveau des parties de golf  
19 maintenant, vous estimez qu'il vous en a payé à son  
20 club privé et ailleurs à combien de reprises à peu  
21 près pendant tout le temps que vous avez été  
22 associé avec?

23 R. À peu près deux, trois fois, on n'est pas allés  
24 souvent, c'est un club très privé, fermé, on n'est  
25 pas allés souvent, mais on est allés deux, trois

1 fois sûrement. Toujours payé par monsieur Zambito.

2 Q. **[540]** Parfait. Au niveau des soupers de Noël - vous  
3 l'avez évoqué tantôt?

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[541]** Est-ce qu'il y en a eu plusieurs, invité  
6 toujours par monsieur Zambito?

7 R. Moi j'ai assisté à deux soupers, si ma mémoire est  
8 bonne.

9 Q. **[542]** À quel endroit?

10 R. Le dernier c'était... je ne peux pas dire le nom,  
11 c'était, je crois, un restaurant sur le boulevard  
12 Saint-Laurent et la première fois c'était un  
13 restaurant dans un centre d'achats à Laval, je ne  
14 peux pas vous dire le nom du restaurant.

15 Q. **[543]** Dans un centre d'achats à Laval?

16 R. Il me semble, oui.

17 Q. **[544]** Est-ce que le restaurant L'Unique, ça vous  
18 dit quelque chose?

19 R. Bien, L'Unique ça me dit quelque chose, j'en ai  
20 entendu parler.

21 Q. **[545]** Mais vous, là?

22 R. Mais je ne peux pas dire que c'est à cet endroit-là  
23 que je suis allé pour ce souper-là.

24 Q. **[546]** O.K.

25 R. Je ne me souviens pas.

1 Q. **[547]** Vous souvenez-vous s'il y avait d'autres  
2 fonctionnaires de la Ville de Montréal à ce souper-  
3 là?

4 R. Oui, absolument. Bien, là je vais vous parler de  
5 celui de Laval.

6 Q. **[548]** Oui?

7 R. Il y avait monsieur Leclerc, il y avait monsieur  
8 Themens, il y avait madame Caterina Milioto et je  
9 pense qu'on était les seuls fonctionnaires de la  
10 Ville.

11 Q. **[549]** Parfait.

12 R. À ce moment-là.

13 Q. **[550]** Si j'évoque un autre restaurant pour le  
14 deuxième restaurant que vous avez parlé, le  
15 restaurant San Lorenzo, quatre (4) décembre deux  
16 mille huit (2008), est-ce que ça vous dit quelque  
17 chose?

18 R. Oui, je pense que c'est ça le nom du restaurant,  
19 effectivement.

20 Q. **[551]** Et à cet endroit-là est-ce qu'il y avait  
21 d'autres fonctionnaires de la Ville de Montréal? De  
22 vos départements, j'entends.

23 R. Oui. Moi je souviens que j'étais allé avec monsieur  
24 Leclerc, je me souviens d'avoir rencontré là-bas  
25 madame Milioto, sûrement que monsieur Themens était

1 à cet endroit-là, mais c'est un genre de... c'est  
2 un genre de cocktail. Donc il y a du monde qui  
3 rentrait, du monde qui sortait. Je n'ai pas vu, je  
4 ne me souviens pas d'avoir vu d'autres que ceux que  
5 je viens de vous dire.

6 Q. **[552]** Parfait. Si je vous disais que dans le  
7 tournoi de golf, je vous ai évoqué des  
8 entrepreneurs qui avaient été invités, là, parce  
9 que c'est une pièce qu'on a déposée...

10 R. Oui. Hum, hum.

11 Q. **[553]** ... que monsieur Marcil n'était pas présent  
12 au tournoi de golf. Est-ce que vous vous souvenez  
13 de ça qu'il n'était pas présent, qu'il avait  
14 décliné l'invitation?

15 R. Quand vous parlez de la journée de golf en deux  
16 mille sept (2007), là...

17 Q. **[554]** Oui. Oui.

18 R. ... où est-ce que vous avez nommé plusieurs...

19 Q. **[555]** Oui.

20 R. Bien, c'est difficile à dire, je ne me... non, je  
21 ne me souviens pas si...

22 Q. **[556]** Vous ne vous souvenez pas. O.K.

23 R. ... s'il avait décliné l'invitation.

24 Q. **[557]** Oui. Vous avez parlé de madame Milioto.

25 R. Oui.



1 Q. **[558]** Madame Milioto, vous savez, c'est la fille de  
2 Nick Milioto?

3 R. Oui.

4 Q. **[559]** Est-ce que vous avez travaillé avec madame  
5 Milioto?

6 R. Bien, pas directement avec... pas directement avec  
7 elle, là, mais je sais que sur certains de mes  
8 contrats elle s'occupait de... elle s'occupait de  
9 circulation et d'impact sur les résidants, mais je  
10 n'ai pas eu affaire vraiment avec elle directement  
11 comme ça, là.

12 Q. **[560]** Avez-vous déjà eu affaire avec son père,  
13 monsieur Nicolas Milioto?

14 R. Non, jamais.

15 Q. **[561]** Jamais?

16 R. Bien, monsieur Milioto travaillait principalement  
17 dans les trottoirs et les pavages, je crois, mais  
18 surtout dans les trottoirs. Alors, c'est un domaine  
19 que je n'ai jamais touché.

20 Q. **[562]** O.K. Puis vous ne l'avez jamais rencontré,  
21 là, dans aucune occasion?

22 R. Non. Non.

23 Q. **[563]** Outre les entrepreneurs que j'ai mentionnés,  
24 en terminant par monsieur Zambito, monsieur  
25 Zambito, est-ce qu'on peut également parler de

1           billets de hockey, d'autres cadeaux qu'il vous  
2           aurait faits?

3           R. Je dirais que non. Non, il n'y avait pas d'autre  
4           chose à part les soupers, les journées de golf, les  
5           parties de golf, deux bouteilles de vin dans le  
6           temps des Fêtes.

7           Q. **[564]** O.K.

8           R. C'est à peu près ça.

9           Q. **[565]** Les autres entrepreneurs maintenant. Alors,  
10          je vous ai parlé, là... alors, vous avez parlé des  
11          monsieur Kamilari, monsieur Arcuri. Vous avez parlé  
12          de monsieur Allozo, de monsieur Capello. Est-ce que  
13          vous avez des souvenirs que ces gens-là vous ont  
14          donné également des cadeaux?

15          R. Moins, je dirais que... je dirais que dans le temps  
16          des Fêtes, il y avait des... il y avait des  
17          cadeaux, tu sais, effectivement, il y avait des  
18          cadeaux pour... pour les gens de la conception. Il  
19          y avait des cadeaux pour les gens de la  
20          surveillance. Mais, à part de ça, peut-être des  
21          billets de hockey de temps en temps.

22          Q. **[566]** Qui vous aurait donné des billets de hockey  
23          dans ces gens-là?

24          R. Bien, Tony Conte m'a déjà donné quelques billets.  
25          Il y a monsieur Arcuri aussi.

1 Q. **[567]** Ça, quand on parle de billets de hockey, est-  
2 ce qu'on parle de loge? Est-ce qu'on parle de bons  
3 billets dans les rouges ou on parle dans le...

4 R. Non, non. La plupart du temps, c'étaient des...  
5 c'étaient des bons billets.

6 Q. **[568]** C'étaient des bonnes valeurs?

7 R. Dans les rouges. Oui, oui.

8 Q. **[569]** Dans les loges?

9 R. Absolument. Absolument. Oui. Bien oui.

10 Q. **[570]** Est-ce qu'on peut parler de billets qui  
11 valent quelques centaines de dollars?

12 R. Bien, je pourrais estimer que ces billets-là, dans  
13 le temps, là, c'était peut-être au moins... au  
14 moins cent dollars (100 \$) le billet, sûrement.

15 Q. **[571]** Il est et vingt-cinq (16 h 25) et j'ai  
16 quatre-vingt-onze (91) contrats que je veux  
17 commencer demain matin.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, à demain matin.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Merci.

22 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON, sténographes officielles, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ODETTE GAGNON  
Sténographe officielle

DANIELLE BERGERON  
Sténographe officielle